



Balcons
DU
Cauphiné
COMMUNAUTE
DE COMMUNES

● ● ● ●
Conseil communautaire

18 mai 2022

Rapport de présentation

Document

I. I. Points à l'ordre du jour du conseil communautaire du 18 mai 2022

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 28 avril 2022

Environnement – transition écologique – cycles de l'eau

1. Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIM) : Sortie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné entraînant la dissolution du SIM

Rapporteur : monsieur Granger

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

Ressources

2. Tableau des effectifs : Mise à jour

Rapporteur : monsieur Blanc

3. Comité Social Territorial (CST) : Création

Rapporteur : monsieur Blanc

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

Ingénierie et développement territorial

4. Politique de développement touristique : Orientations stratégiques

Rapporteur : madame Luzet

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

Services à la population

5. Politique culturelle : Orientations stratégiques

Rapporteur : madame Pourtier

6. Politique enfance et petite enfance : Orientations stratégiques

Rapporteur : mesdames Chebbi et Tavernese-Roche

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

II. Questions diverses

1. Syndicat Intercommunal des Marais de Morestel (SIM) : Sortie de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné entraînant la dissolution du SIM

→ Rapporteur : monsieur Granger

Le SIM de Morestel a été créé en 1946 et comptait quinze communes à l'origine. Il avait pour objectif d'assurer le maintien du dessèchement de 2 452 hectares de marais en Nord Isère.

Les missions du syndicat consistaient à assurer un entretien des fossés, canaux... par des travaux de broyage et de curage pour garantir le drainage des marais situés dans ce périmètre.

Le financement du syndicat provenait des contributions des communes ainsi que de redevances versées annuellement par les propriétaires des parcelles situées dans le périmètre syndical.

Or, plusieurs changements ont eu lieu ces dernières années :

- Certains tronçons sont aujourd'hui officiellement des cours d'eau. Une réglementation spécifique s'y applique (tout particulièrement pour le curage, qui n'est plus considéré comme de l'entretien mais comme un aménagement et soumis à des procédures) ;
- Les marais sont également classés en zone humide (réglementation spécifique) ;
- Les interventions de collectivités sur des terrains privés sans déclaration d'intérêt général sont désormais interdites ;
- Les redevances ne peuvent plus être demandées aux propriétaires riverains.

Le syndicat ne peut donc poursuivre ses missions et son équilibre financier n'est plus respecté.

En 2018, la sous-préfecture de l'Isère informe le syndicat qu'une des orientations du schéma départemental de coopération intercommunale indiquait la nécessité de faire évoluer le syndicat. La dissolution de ce dernier est alors envisagée pour 2020.

En parallèle, le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné devient compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) puis, modifie ses statuts pour prendre la compétence de gestion et entretien des fossés en juillet 2019.

Ces prises de compétences s'inscrivent dans une logique de dissolution des syndicats des marais de Bourgoin Jallieu et Morestel et de gestion globale et cohérente sur le territoire communautaire.

De ce fait, elle est depuis 2019 membre du syndicat par représentation-substitution de ses communes membres.

Les deux autres membres du syndicat sont les communes de Granieu et d'Aoste.

Lors du comité syndical du 29 mars 2022, les élus du syndicat ont validé l'engagement des démarches pour dissoudre le syndicat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ce sont les membres du syndicat qui doivent demander sa dissolution. Celui-ci a proposé la rédaction d'une délibération similaire aux trois membres.

Il est donc proposé de demander la dissolution du SIM de Morestel et que cette dissolution se déroule en deux phases :

- une fin de compétence au 30 juin 2022,
- une dissolution et l'approbation d'un protocole de liquidation au 31 décembre 2022.

● **Le président propose au conseil communautaire d'approuver la proposition de retrait de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ce qui aura pour effet d'entamer le processus de dissolution du SIM de Morestel en deux phases comme proposé ci-dessus.**

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
74	Remboursement aux abonnés de la régie des eaux		7,52 €	
75	Adhésion à Amorce		1 791 €	
76	Adhésion à Cap rural		1 000 €	
77	Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies		700 €	
78	Adhésion au Réseau Français d'Éducation à la Nature et à l'Environnement		150 €	
79	Adhésion au Groupement des Autorités Responsables de Transport		1 945 €	
80	Adhésion au Groupe de Recherche, Animation technique et Information sur l'eau		450 €	
81	Adhésion à l'association Rivières Rhône Alpes		1 000 €	
82	Adhésion à l'association Réserves Naturelles de France		300 €	
83	Adhésion au Cercle National de Recyclage		2 044 €	
86	Demande de subvention pour l'animation du volet agricole LEADER année 2022-2023	50 832,21 €		

87	Demande de subvention LEADER – Vidéos valorisation	7 782,26 €		
89	Signature du devis relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour le curage de la lagune de Chozeau BG Ingénieurs Conseils		17 058 €	
90	Signature de l'acte d'engagement relatif à la réalisation des relevés topographiques sur Arandon-Passins Cabinet Ellipse		6 942 €	
91	Signature du devis relatif à la mission Coordination Sécurité Protection de la Santé (CSPS) pour les travaux de confortement du rejet de la STEP du Girondan – commune de Saint-Romain-de-Jalionas ICDF Ingénierie Coordination		1 680 €	
92	Signature de l'acte d'engagement relatif à la mission de réalisation des essais de garantie de la station d'épuration de Montalieu-Vercieu Socotec		10 668 €	
93	Contrat d'entretien partiel des espaces verts Sites eau potable 2022 : 2 passages Guicherd Paysages		13 224 €	
94	Compostage des boues station d'épuration de La Fouillouse Creys-Mépieu Sede Environnement		9 375,30 €	
95	Contrat d'entretien partiel des espaces verts Sites assainissement 2022 : 2 passages Guicherd Paysages		12 696 €	
97	Candidature Appel à projets Atlas Biodiversité Communale (ABC) 2022	247 898 €		

2. Tableau des effectifs : Mise à jour

→ Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale
RAPPORT

Dans le cadre de la structuration de ses services, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné s'est dotée d'un budget de fonctionnement ambitieux qui doit permettre d'accompagner de manière efficiente la mise en œuvre du projet de territoire.

Le bureau communautaire s'est également engagé à proposer de manière transparente pour validation au conseil communautaire, chaque création de poste budgétaire.

Les propositions suivantes traduisent le processus de réorganisation visant à mettre en œuvre les moyens humains de la direction générale adjointe ingénierie et développement territorial. Elles ont reçu l'avis favorable du comité technique du 21 avril 2022.

1. Direction du patrimoine

Le patrimoine communautaire est important, de diverses natures et réparti sur tout le territoire. Il est composé d'équipements publics, de sites touristiques et de loisirs, de bâtiments divers, de 22 zones d'activités, de foncier nu et d'une flotte de véhicule.

Ainsi, la gestion patrimoniale actuelle se décompose en 2 grands champs d'intervention pour le service technique :

- La dimension patrimoniale bâimentaire ;
- La dimension patrimoniale des espaces non bâtis.

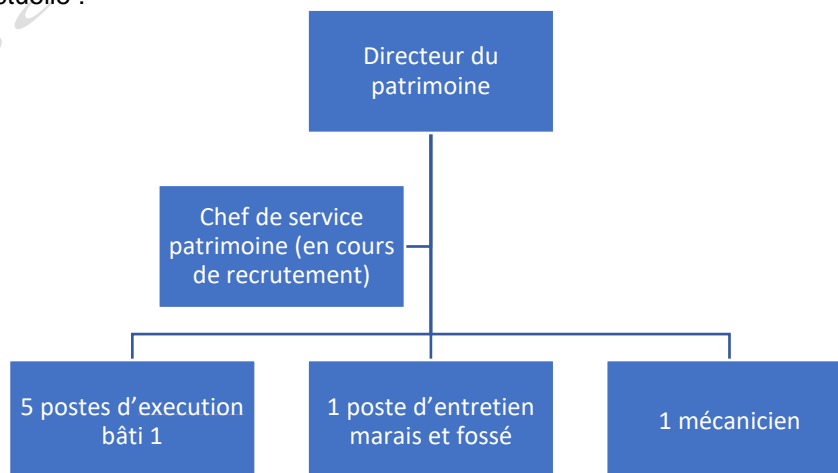
Par ailleurs, les services techniques portent des missions dites de « moyens généraux » avec notamment la gestion de la flotte des véhicules, l'installation de salles, les déménagements et assurent une présence active sur divers événements.

Enfin, la collectivité renforce le niveau d'équipement du territoire et, dans ce cadre, de nouvelles constructions bâimentaires d'envergure sont nécessaires. Ces projets nécessitent des compétences spécifiques de suivi de chantiers et augmentent, dans le même temps, le patrimoine et son besoin d'entretien (exemple : piscine intercommunale à Morestel, maison de santé à Montalieu-Vercieu...).

Les entretiens et travaux prévisibles et planifiables à moyens et longs termes sont gérés principalement par externalisation (via principalement des entreprises locales). Les entretiens courants ou les urgences sont gérés par le service.

A ce jour, la direction du patrimoine de la communauté de communes est composée de 7 agents. Un directeur, un chef de service et 5 agents techniques interviennent sur l'ensemble du patrimoine, couvrant les 47 communes de notre territoire et environ 617 km².

Organisation actuelle :



On constate que le calibrage de l'équipe impose une forte externalisation de la gestion des sites et des travaux. Cette externalisation est une composante de la stratégie patrimoniale des Balcons car elle permet, à la fois, de travailler avec des prestataires locaux mais également d'éviter une structuration du service autour de réalisation de chantiers nécessitant des moyens humains et matériels importants.

Par conséquent, le travail des agents est principalement centré sur :

- L'élaboration de marchés, de devis,
- Le suivi des prestataires,
- La facturation,
- Les interventions.

Ainsi, les agents réalisent peu de missions d'exécution même si le renfort acté en 2021 permet toutefois une première amélioration. Le service gère en interne ce qui relève de petits travaux (réparations ponctuelles...). Les travaux courants (demandes générées sous forme de tickets) sont importants. Ces travaux sont répartis entre les agents. Le temps de réponse est long et certains besoins ne sont pas couverts. A cet endroit, le comité de travail Patrimoine va proposer dans le 1^{er} semestre 2022 des actions en faveur d'une coopération entre les communes et l'intercommunalité pour assurer ce qui relève des interventions de 1^{er} niveau.

Problématiques rencontrées qui justifient l'adaptation de l'organisation

Une 1^{ère} restructuration, en 2021, a permis de passer de 4 agents à 5 agents d'exécution. Dans le même temps, un agent a quitté ses fonctions.

On note que 3 agents ont des missions qui portent principalement sur de la prescription, de l'élaboration de devis, de suivi des prestataires et de facturation ; missions nécessaires au travail avec des prestataires. Pour ces agents, les interventions d'exécution se font dans une moindre mesure.

Ils sont, dans les faits, peu mobilisés sur les missions dites d'exécution.

Cela signifie également que le service est peu doté, dans les faits, d'agents d'exécution et que cela pose des difficultés pour être réactifs et couvrir le besoin. A cet endroit, la gestion de la piscine ressort particulièrement. La couverture du besoin nécessite des compétences particulières ; la gestion actuelle n'est pas satisfaisante.

Par ailleurs, on constate également que la question des « moyens généraux » se pose également car le besoin est grandissant :

- un processus décisionnel qui renforce le dialogue entre le bloc communal et le bloc intercommunal et qui par conséquent demande plus de temps d'échange en conférence des maires, commissions transversales...
- une collectivité plus présente sur les événements locaux...

Proposition d'évolution de l'organisation :

La nouvelle organisation permettra :

Au directeur de centrer son action sur l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale (globale) et sur les chantiers d'envergure. Par délégation, il pourra également confier au responsable de service, des dossiers liés à la stratégie patrimoniale.

Au chef de service d'assurer un management du quotidien, d'assurer la mise en œuvre de la stratégie patrimoniale, et par délégation du directeur, il pourra également piloter des dossiers liés à la stratégie patrimoniale. Il pourra manager une équipe dotée d'agents ayant des périmètres d'interventions différenciés, avec des attendus connus...

De créer des niveaux de responsabilité et de missions différents au sein du service afin de correspondre aux besoins qui se répartissent en deux champs :

- les missions de commande publique, de suivi de prestataires,
- les missions d'exécution, d'intervention dont celles liées aux moyens généraux

De doter le service d'une capacité à agir au quotidien avec une assistance technique qui permettra notamment de créer et consolider une base de données patrimoniales et de mettre en place et alimenter un outil de gestion patrimoniale.

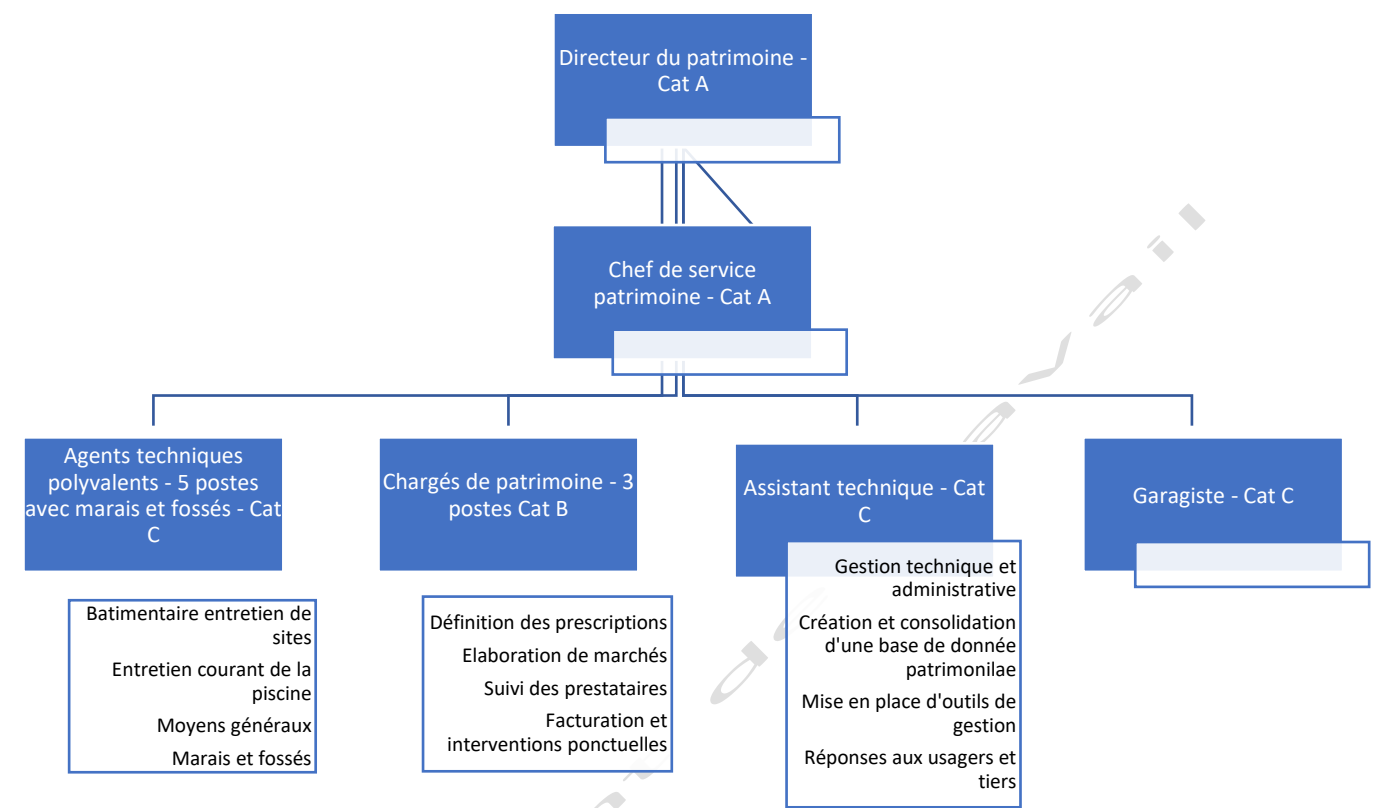


Tableau récapitulatif :

	ETP poste		Poste		Catégorie emploi		Permanent/non permanent		Temps complet/non complet	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Directeur	1	1	1	1	A	A	P	P	TC	TC
Chef de service	1	1	1	1	A ou B	A ou B	P	P	TC	TC
Agents techniques polyvalents	5	4	5	4	C	C	P	P	TC	TC
Agent d'entretien GEMAPi	0.8	0.8	1	1	C	C	P	P	TNC	TNC
Chargé de patrimoine		3		3		B		P		TC
Garagiste	1	1	1	1		C (agent de maîtrise)		P		TC
Assistant technique		1		1		C (agent de maîtrise)		P		TC
Total	8.8	11.8	9	12						

	ETP		Coût annuel chargé	
	Avant	Après	Avant	Après
Direction du patrimoine	8,8	11,8	335 000,00 €	449 000,00 €

Soit un écart annuel de +114 000€ à l'échelle de la direction.

- **Le président propose au conseil communautaire la création de 3 postes permanents à temps complet de catégorie B de la filière technique (chargés de patrimoine). Le tableau des effectifs est actualisé en conséquence.**

2. Direction de l'urbanisme et de la stratégie foncière

Actuellement, la communauté de communes instruit pour le compte des communes du territoire, via une convention de délégation de service public, les déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme.

Pour cela, il existe un service Autorisation Droit des Sols (ADS) qui instruit plus de 1 000 actes par an (1275 en 2021).

Pour rappel, le service ADS est le 1^{er} service mutualisé de la collectivité puisque les 3 anciennes intercommunalités avaient créé ce service dès 2015, avant fusion. Ce service qui accompagne les communes dans l'exercice de leur compétence, est entièrement pris en charge par la communauté de communes.

La mission principale des 4 instructeurs a été recentrée sur l'instruction des déclarations et demandes d'autorisation d'urbanisme (Permis de Construire (PC), Permis d'Aménager (PA), Certificat d'Urbanisme (CUB) et Déclaration Préalable de travaux (DP) complexes) pour assurer le respect des délais (légaux) d'instruction. Ainsi, les instructeurs continuent à informer et conseiller les maires et les secrétaires de mairies en charge de l'urbanisme sur l'évolution réglementaire et les adaptations des logiciels métiers mais dans une moindre mesure. L'accompagnement des secrétaires de mairies dans l'instruction des DP leur incombant, le conseil des élus pour les arrêtés et pour l'évolution des documents d'urbanisme des communes (sur le règlement) sont également assurés dans une moindre mesure.

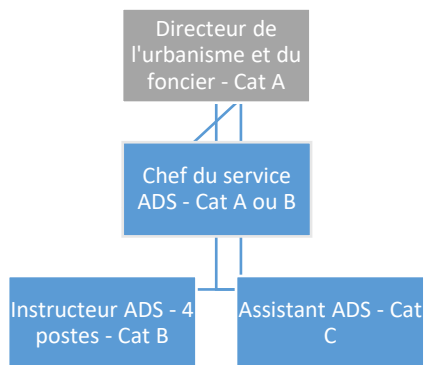
Ainsi, la problématique actuelle est :

- Les communes sollicitent le service pour un accompagnement plus poussé ; l'urbanisme étant un domaine extrêmement mouvant (évolutions législatives) : conseil, accompagnement des secrétaires de mairie, formation... Ce champ ne peut être déployé avec la structuration actuelle qui permet de couvrir l'instruction et son évolution (en volume).
- L'accompagnement des pétitionnaires et des professionnels de la construction notamment sur la faisabilité des projets, la démarche à suivre, les documents nécessaires n'est quasiment plus assuré alors qu'il est une action efficace pour améliorer les projets au-delà de la simple conformité réglementaire (qualité paysagère, accès, aménagement...).
- Les permis dits « stratégiques » ou plus complexes ne peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé (exemple : les « grands comptes » économiques).
- La veille réglementaire et juridique pourrait être renforcée pour limiter le risque juridique et mieux accompagner les maires dans l'exercice de leur compétence.
- La gestion du service au sens du management quotidien et de la réflexion « métier » (échanges sur les pratiques / harmonisation/...) n'est pas assurée par la coordinatrice puisque le volume d'instruction est tel qu'elle ne peut investir cette mission. Par ailleurs la fonction de coordinatrice ne correspond pas aux niveaux fonctions existants dans la collectivité ; ce service est le seul à avoir une coordinatrice. Ainsi, les contours de la mission sont flous, les attendus et les responsabilités ne sont pas définies sur ce poste.

Le comité technique du 21 avril 2022 a rendu un avis favorable à la création d'un poste de **chef de service ADS** dont les missions principales seront les suivantes :

- Animation et organisation du service : management quotidien / approche métier (principes et modalités de l'instruction, principes et modalités d'accueil et de conseil des pétitionnaires) / suivi de l'activité,
- Relations aux communes, aux usagers et aux partenaires : conseil pour les élus, accompagnement des communes (formation / dématérialisation / saisie par voie électronique...), lien avec le CAUE...
- Participation à la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire
- Gestion / suivi de l'instruction des dossiers dits « stratégiques » ou plus complexes
- Veille juridique / suivi de la réglementation (droits des sols, construction et habitation, environnement, ...) / sécurité juridique des actes
- Suivi budgétaire du service.

Les fonctions d'instructeur coordinateur sont intégrées à ce nouveau poste.



	ETP poste		Poste		Cadre d'emploi		Permanent/non permanent	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
Directeur	1	1	1	1	A	A	P	P
Instructeur /coordinateur	1	0	1	0	Rédacteur	-	Permanent	-
Instructeurs	3	4	3	4	Rédacteur / Adjoint administratif	Rédacteur / Adjoint administratif	Permanent	Permanent
Assistante ADS	1	1	1	1	Adjoint administratif	Adjoint administratif	Permanent	Permanent
Chef de service ADS	0	1	0	1		Attaché rédacteur	-	Permanent
Total	6	7	6	7				

	ETP		Coût annuel chargé	
	Avant	Après	Avant	Après
Direction de l'urbanisme et du foncier	6	7	285 000,00 €	335 000,00 €

Soit un écart annuel de +50 000€ à l'échelle de la direction.

- Le président propose au conseil communautaire la création d'un poste permanent à temps complet de catégorie A de la filière administrative (chef du service ADS). Le tableau des effectifs est actualisé en conséquence.

3. Comité Social Territorial (CST) : Création

→ Rapporteur : monsieur Blanc, vice-président en charge de l'administration générale

RAPPORT

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 a créé une nouvelle instance : le comité social territorial (CST), issu de la fusion du comité technique (CT) et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au sein des collectivités employant au moins 50 agents. Les Balcons du Dauphiné sont donc concernés par la création de cette instance.

D'autre part, compte tenu des effectifs supérieurs à 200 agents, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail est instituée au sein de ce CST.

Une délibération doit :

- Fixer le nombre de représentants à ce CST,
- décider du maintien ou non du paritarisme (entre les membres représentants de la collectivité et du personnel),
- décider du recueil ou non de l'avis des représentants de la collectivité,
- créer la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Le nombre des représentants du personnel au sein du CST sera compris entre 4 et 6 au regard des effectifs de la collectivité au 1^{er} janvier 2022, supérieurs à 200 et inférieurs à 1 000.

Quant aux représentants de la collectivité, la délibération fixera son nombre, qui ne peut excéder le nombre des représentants du personnel.

Il est précisé que dans chaque collège (employeur et personnel), les titulaires sont en nombre égal aux suppléants.

La délibération doit définir si l'avis des représentants de la collectivité sera recueilli ou pas (concernant les représentants de la collectivité, il n'y a pas d'obligation de prendre part au vote).

L'avis du CST est émis à la majorité des représentants titulaires du personnel (ou des deux collèges si l'avis des représentants de la collectivité est recueilli).

Enfin, une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera créée. Il conviendra ensuite de définir :

- le nombre de ses représentants du personnel titulaires, identique à celui fixé pour le même collège au sein du CST,
- le nombre de ses représentants de la collectivité titulaires, qui ne peut être supérieur à celui des représentants du personnel,
- si le recueil de l'avis des représentants de la collectivité est autorisé.

Le comité technique du 21 avril 2021 a rendu un avis favorable à la nomination de 4 représentants au CST, au maintien du paritarisme et au recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

- **Le président propose au conseil communautaire de créer le comité social territorial ainsi que la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, d'en fixer le nombre des représentants à 4 titulaires (et 4 suppléants) pour chaque collège (représentants du personnel et de la collectivité), et de solliciter le recueil de l'avis des représentants de la collectivité.**

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
29	Étude de revitalisation de la commune de Crémieu dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain » - Attribution du marché "		68 666,40 €	

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
84	Signature de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre relative au projet de travaux de reprise des revêtements et des trottoirs de la ZA de Buisson Rond à Villemoirieu		2385,60 €	
100	Vente du bâtiment de l'ancien syndicat des eaux de Saint-Hilaire-Chozeau - Déclassement			X

4. Orientations de la politique de développement touristique

→ Rapporteur : madame Luzet, vice-président en charge de la politique touristique

RAPPORT

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail sur la stratégie de développement touristique a été organisé. S'agissant d'une thématique dans laquelle l'office de tourisme intercommunal est fortement impliqué, il a été décidé d'intégrer les membres du comité de direction de cette structure. Ainsi, ce sont 15 élus municipaux et 4 acteurs du tourisme qui ont participé à 4 réunions de ce comité de travail, animé selon des méthodes de facilitation en intelligence collective par la vice-présidente en charge de la politique touristique, la directrice économie-tourisme et la responsable de l'office de tourisme.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est compétente en matière de tourisme en lien avec sa compétence sur le développement économique. A ce titre, elle intervient actuellement sur les cinq volets suivants :

- l'investissement dans des infrastructures touristiques ;
- la mise en tourisme de ces équipements ;
- le soutien aux acteurs économiques du tourisme ;
- l'accueil des visiteurs ;
- la promotion du territoire.

Beaucoup de ces interventions sont réalisées par l'office de tourisme intercommunal que les Balcons du Dauphiné ont créé en 2017 sous la forme d'un établissement public industriel et commercial et dont l'organe décisionnel est composé d'élus et de socio-professionnels. Jusqu'à présent, le cadre d'intervention de l'office de tourisme se basait en grande partie sur l'étude qui avait été menée lors de l'élaboration du Schéma Local de Développement Touristique (SLDT) conçu avant la fusion en 2016 et non validé par le conseil communautaire des Balcons du Dauphiné.

Les conclusions du comité de travail sur la stratégie de développement touristique visent à orienter l'action de la communauté de communes en matière de tourisme mais également à fixer des objectifs et un cadre d'intervention à l'office de tourisme intercommunal.

Les objectifs stratégiques suivants ont été définis par le comité de travail :

- devenir une destination touristique reconnue autour de thématiques liées à l'éco-tourisme et facteur d'attractivité générale du territoire
- fédérer le territoire autour d'un projet touristique collectif partagé par l'ensemble des acteurs du tourisme mais également de l'économie de proximité
- faire du tourisme un levier de développement local durable conjuguant amélioration du cadre de vie et développement économique

Pour atteindre ces objectifs, les axes d'intervention de la communauté de communes proposés par le comité de travail sont :

Axe 1 - Prioriser le développement touristique sur quatre thématiques liées à l'éco-tourisme et des projets structurants (vélo, patrimoine, nature et Rhône)

Axe 2 - Développer et structurer l'offre touristique

Axe 3 - Renforcer l'image touristique du territoire et en faire un facteur d'attractivité

Axe 4 - Améliorer la connaissance du secteur touristique et se doter d'outils de mesure des impacts de la politique de développement touristique

Par ailleurs, la stratégie de développement touristique est transversale. Il convient de la mettre en œuvre en lien avec les politiques connexes que sont la culture, le développement économique, l'environnement, l'enfance, les mobilités, les services à la population, le patrimoine communautaire et la communication. Enfin, les publics prioritaires définis par la communauté de communes seront, de fait, intégrés à la mise en œuvre de la politique de développement touristique.

La stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

- **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques en matière de développement touristique.**



Orientations de la politique de développement touristique des Balcons du Dauphiné

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné est compétente en matière de tourisme en lien avec sa compétence sur le développement économique. A ce titre, elle intervient actuellement sur les cinq volets suivants :

- l'investissement dans des infrastructures touristiques ;
- la mise en tourisme de ces équipements ;
- le soutien aux acteurs économiques du tourisme par la mise en réseau et la promotion ;
- l'accueil des visiteurs ;
- la promotion du territoire.

Beaucoup de ces interventions sont réalisées par l'office de tourisme intercommunal que les Balcons du Dauphiné ont créé en 2017 sous la forme d'un établissement public industriel et commercial et dont l'organe décisionnel est le COmité de DIRection (CODIR) composé d'élus et de socio-professionnels. A la création de cette structure, la collectivité lui a confiée les missions suivantes :

- accueillir et informer les visiteurs : gestion de 4 bureaux d'information touristique (Morestel, Crémieu, Les Avenières Veyrins-Thuellin et Saint-Chef) et de l'accueil mobile ;
- promouvoir le territoire ;
- coordonner les acteurs touristiques locaux, animer le réseau, les impliquer dans le développement touristique du territoire ;
- participer au développement d'événements et d'animations à vocation touristique ;
- commercialiser des produits touristiques en partenariat avec les acteurs locaux ;
- observer et analyser la fréquentation touristique ;
- apporter un concours technique à la mise en œuvre de la politique touristique de la communauté de communes ainsi qu'à la réalisation de projets touristiques portés par des acteurs locaux ;
- assurer la mise en tourisme des équipements communautaires (ViaRhôna, voie verte, réseau de randonnée, etc.).

En 2020, le conseil communautaire s'est engagé dans un nouveau processus décisionnel dont l'objectif est de construire avec l'ensemble des élus du territoire, les grandes orientations des politiques publiques et des projets intercommunaux. Ce processus décisionnel s'appuie sur la constitution de comités de travail dont celui sur la stratégie touristique. Afin d'assurer la cohérence d'ensemble, la communauté de communes a souhaité que le codir de l'office de tourisme intègre les deux comités de travail concernant le développement touristique : « stratégie touristique » et « mise en tourisme de la ViaRhôna ». Ainsi, 4 socio-professionnels membres du comité de direction de l'office de tourisme ont participé à ce comité de travail.

Les conclusions du comité de travail sur la stratégie de développement touristique visent à orienter l'action de la communauté de communes en matière de tourisme mais également à fixer des objectifs et un cadre d'intervention à l'office de tourisme intercommunal.

Problématiques de la réflexion sur le développement touristique

Jusqu'à présent, le cadre d'intervention de l'office de tourisme se basait en grande partie sur l'étude qui avait été menée lors de l'élaboration du Schéma Local de Développement Touristique (SLDT) conçu avant la fusion et non validé par le conseil communautaire des Balcons du Dauphiné.

Ce schéma caractérise le territoire de la manière suivante :

- présence d'une réelle richesse et diversité en termes de sites de visites, qu'ils soient patrimoniaux, naturels ou récréatifs ;

- proximité immédiate d'une métropole et d'agglomérations régionales qui sont autant de bassins de proximité émetteurs potentiels de visiteurs ;
- absence d'identité touristique en tant que destination de séjour.

Le positionnement global retenu consistait à faire émerger le territoire comme « une destination privilégiée de visites à la journée, au cœur d'une campagne animée ». Il s'agissait de créer des flux de visites pour permettre le développement du séjour. Cette stratégie reposait sur la capacité du territoire à dynamiser la production d'activités, de sites, de visites, d'animation et à en assurer la promotion dans le cadre d'un plan marketing ciblé.

Les 5 orientations stratégiques du schéma :

- Axe 1 : un effort important sur le marketing et la communication
- Axe 2 : une offre retravaillée en lien avec le positionnement « campagne animée »
- Axe 3 : une stratégie d'accueil adaptée sur l'ensemble du territoire
- Axe 4 : une commercialisation des activités et des prestations facilitées
- Axe 5 : un suivi et une animation du schéma du tourisme

Concernant la mise en œuvre de ce schéma, deux éléments sont à prendre en compte :

- les moyens dont dispose l'office de tourisme ne semblent pas couvrir la mise en œuvre de ces 5 orientations (finance et organisation). Par conséquent, le codir a réalisé des priorisations au regard des moyens.
- le territoire a évolué notamment par la réalisation d'infrastructures de qualité dédiées au vélo (ViaRhôna, voie verte) ... et l'activité touristique a évolué avec la valorisation du tourisme intérieur et des activités de « slow travel ».

Aussi, il y a un enjeu à ce que la collectivité questionne les priorités qu'elle souhaite porter et dont elle souhaite confier la mise en œuvre à l'office de tourisme.

Le territoire a des atouts touristiques majeurs et d'une grande diversité. L'intercommunalité et les communes investissent massivement dans des équipements et des sites touristiques, patrimoniaux et naturels particulièrement qualitatifs et qui caractérisent, entre autres, la spécificité et la notoriété du territoire.

Il convient de définir la façon dont les acteurs locaux se saisissent de ces atouts pour en faire des vecteurs de développement territorial, notamment économique. Ainsi, le comité de travail propose des orientations pour répondre aux enjeux suivants :

- Quel tourisme le territoire souhaite-t-il développer ?
- Quelles orientations stratégiques partager entre acteurs publics et privés dans le but de rendre

Etapes du comité de travail

1^{ère} réunion le 22 septembre 2021 :

- introduction au sujet
- discussion autour d'une liste co-construite des atouts touristiques du territoire pour entrer dans le sujet

2^{ème} réunion le 14 décembre 2021 :

- travail sur les objectifs du développement touristique. Pourquoi c'est important ? Quels effets pour le territoire ?

3^{ème} réunion le 24 janvier 2022

- travail sur le diagnostic du tourisme actuel sur le territoire
- travail sur les axes d'intervention dans chacune des thématiques ressorties lors des précédentes réunions.

4^{ème} réunion le 07 avril 2022

- travail sur les projets structurants

Pourquoi faire du développement touristique ?

Proposition d'objectifs stratégiques de long terme – Vision prospective

En 2030, grâce à la politique de développement touristique, les Balcons du Dauphiné sont :

1. une destination touristique à l'identité marquée autour de thématiques liées à l'éco-tourisme, facteur d'attractivité générale du territoire

Le territoire est enfin une destination touristique de court-séjour pour les visiteurs provenant des agglomérations voisines et des alentours. Son identité s'est affirmée autour de la pratique du vélo et de son offre en matière de patrimoine et de nature. C'est un tourisme durable qui s'est développé. L'image du nord Isère a changé. Désormais les atouts des Balcons du Dauphiné rayonnent et participent à l'attractivité générale du territoire. Les habitants se sentent appartenir à leur territoire et sont fiers d'y habiter.

2. un territoire fédéré autour d'un projet touristique collectif

Le projet touristique a fédéré les acteurs du tourisme entre eux et avec la collectivité. Des coopérations sont également à l'œuvre avec les autres acteurs de l'économie de proximité. C'est un projet partagé et transversal. Il contribue à souder le territoire. Les initiatives animées par l'intérêt collectif se sont multipliées et la solidarité s'est développée.

3. un territoire où le tourisme est un facteur de développement local durable

Les actions en faveur du tourisme animent le territoire, les communes et participent à la qualité de vie. Les habitants sont les premiers à en profiter. Ils connaissent leur territoire et utilisent les sites et équipements touristiques pour leurs loisirs. Le tourisme génère de l'activité économique, des emplois et des revenus pour la population et l'économie locales. Le tourisme est un secteur d'activités important et bénéfique pour le territoire car il contribue aussi l'amélioration du cadre de vie. Il respecte le territoire et s'inscrit dans une démarche de développement durable.

Sur quel diagnostic se base la proposition de stratégie ?

Les constats

Les forces :

- **une réelle diversité de l'offre.** Cette caractéristique est souvent prônée par les destinations touristiques mais elle est rarement une réalité. Les Balcons du Dauphiné ont la chance de pouvoir compter sur un même territoire des sites remarquables de différentes natures : patrimoine, nature, sport, loisirs. Il n'est pas si courant que cela de pouvoir trouver une offre aussi dense.
- **des sites et des équipements qualitatifs, différenciant et en développement :** Crémieu, Walibi, Grottes de La Balme, sites archéologiques, ViaRhôna et voie verte, Vallée bleue, etc.
- **une offre d'hébergement qualitative et attractive**
- **des outils d'animation existants :** office de tourisme intercommunal, maisons du patrimoine ; ainsi que des acteurs nombreux et dynamiques comme les associations du patrimoine et de la nature
- **la proximité des agglomérations lyonnaises, chambériennes et grenobloises.** Qui sont un potentiel de clientèle conséquent.

Cette diversité, cette qualité de l'offre et cette proximité avec des agglomérations donnent au territoire le potentiel pour devenir une véritable destination touristique. De prime abord, les Balcons du Dauphiné apparaissent comme un territoire rural parmi d'autres à la porte de l'agglomération lyonnaise alors que sa richesse patrimoniale et naturelle pourrait le différencier et le faire entrer dans la catégorie des territoires touristiques aux alentours de Lyon et même comme le premier territoire touristique à l'est de Lyon.

Les faiblesses :

- **le manque de structuration de l'offre proposée.** La diversité de l'offre touristique est un atout mais elle souffre d'un déficit de lisibilité en raison de la dispersion des acteurs, d'un manque de coordination et d'une mise en valeur non hiérarchisée de toute l'offre. Les sites touristiques ne sont pas suffisamment reliés entre eux. Cela nuit à l'attractivité du territoire.
- **des carences ciblées : hébergement ; lieux de baignade.**
L'hébergement est un facteur clé de l'attractivité touristique d'une destination. Le territoire est plutôt dynamique en la matière avec une offre qualitative en développement mais pas suffisamment diversifiée et bien répartie sur le territoire. Des carences sont déplorées sur l'hébergement de groupe et dans le secteur de Morestel. De plus, les campings municipaux peinent à maintenir leurs services alors que ce type d'hébergement connaît un nouvel engouement, notamment auprès des cyclotouristes. Enfin, les

séjours en camping-cars se développent sur le territoire et génèrent parfois des nuisances lorsqu'ils ne stationnent pas aux endroits prévus pour l'accueil de ce type de véhicules.

- **une hétérogénéité de l'offre sur le territoire et des disparités géographiques** entre l'ouest mieux doté en sites touristiques que l'est.
- **un territoire qui a tourné le dos à un de ses principaux atouts, à savoir le Rhône**

Les opportunités :

- **des tendances de séjours et de loisirs qui privilégient de plus en plus les destinations de proximité**, accélérées par les enjeux de la transition écologique des déplacements et de la consommation. Notre territoire dispose des atouts nécessaires pour répondre à la demande croissante du « slow tourisme », du tourisme local et authentique
- **des infrastructures qui sont susceptibles d'accroître considérablement l'accessibilité touristique du territoire** : ViaRhôna, projet du tram-train Lyon-Crémieu, projet d'écluse à Brégnier-Cordon qui fera de la Vallée bleue le point d'arrivée/départ de l'itinérance fluviale en connexion directe avec Aix-les-Bains.

Les menaces :

- **Une population locale qui méconnaît son territoire** et qui ne le « consomme » pas au sens où elle ne profite pas des sites touristiques qui sont pourtant tout autant destinés aux habitants qu'aux visiteurs extérieurs. A certains endroits, le tourisme génère des désagréments aux riverains ou à l'environnement, ce qui peut rendre la population réticente à son développement.

A partir de ces constats, que faire pour développer le tourisme et atteindre les objectifs stratégiques ? Proposition d'axes d'intervention :

Il est proposé que le territoire assume pleinement sa vocation touristique et agisse de façon à tirer le meilleur de ses atouts ainsi que des investissements publics réalisés depuis de nombreuses années et ceux en cours. Le développement touristique souhaité est celui d'un tourisme durable, maîtrisé et respectueux du territoire. Il ne s'agit pas d'un tourisme de masse. Il doit contribuer à l'attractivité globale du territoire.

Il est proposé que les efforts en matière de tourisme se concentrent sur les quatre thématiques qui caractérisent le plus le territoire. L'objectif est de marquer l'identité touristique du territoire pour améliorer la lisibilité de l'offre. Ces thématiques ont été choisies à partir des principaux atouts du territoire.

Axe 1 – Prioriser le développement touristique sur quatre thématiques liées à l'éco-tourisme et des projets structurants

Ces thématiques sont étroitement liées entre elles et permettent de caractériser le territoire. Il s'agit de thématique qui s'inscrivent dans un tourisme durable et respectueux du territoire. Il convient de développer le tourisme à partir de ces items en les décloisonnant. Des projets particulièrement structurants pour le développement touristique ont été identifiés. Ils portent à la fois sur **l'aménagement et la valorisation de sites touristiques** et la **mobilisation des acteurs** sur ces projets. Ces projets sont structurants car ils permettent de croiser les thématiques et de rassembler les acteurs locaux.

➤ Le vélo

Il s'agit de l'axe le plus prioritaire car l'objectif est d'en faire le liant du tourisme sur le territoire. La feuille de route sur la mise en tourisme de la ViaRhôna et de la voie verte a été votée le 24 mars 2022. Elle donne pour ambition de devenir un territoire de vélo et d'en faire un outil de développement local aux multiples retombées. Pour rappel, les axes d'intervention sont les suivants :

- Axe 1 - Renforcer l'infrastructure du réseau pour mieux connecter le territoire
- Axe 2 - Améliorer les équipements liés aux infrastructures pour en garantir le confort d'usage
- Axe 3 - Animer ces vélo-routes pour en faire des lieux de vie et des vecteurs de retombées économiques
- Axe 4 – Prendre en compte les besoins de la population et les enjeux d'amélioration du cadre de vie

La stratégie touristique conforte cette stratégie autour du vélo en fait l'axe prioritaire de son développement. Elle précise notamment la nécessité de :

- **prioriser les efforts financiers sur le développement du vélo** (équipements, animation et promotion)

- **travailler les liens entre le vélo et les autres thématiques touristiques fortes du territoire que sont le patrimoine et la nature.** Le vélo doit se développer en lien avec les sites et les initiatives de ces thématiques. L'objectif est de pouvoir tout visiter facilement à vélo.

➤ **Le patrimoine**

Le patrimoine s'entend de manière large comme tout ce qui est lié à l'histoire de la présence de l'Homme sur le territoire. Il englobe le bâti historique, l'archéologie, l'histoire industrielle, le « petit » patrimoine, l'artisanat d'art, les savoir-faire, etc. La stratégie touristique doit **s'attacher à rendre vivant ce patrimoine et le faire connaître.** Il ne s'agit pas de montrer un patrimoine « sous cloche » mais de le rendre accessible au plus grand nombre et de l'animer. L'enjeu est également de permettre une **réappropriation de l'histoire locale**, notamment par les habitants du territoire. Cela passe par des animations, des visites du patrimoine mais cela peut également prendre la forme de projets visant à numériser le patrimoine afin de le faire découvrir autrement. Ces actions doivent prendre appui sur les acteurs locaux tels que les maisons du patrimoine, musées, associations, etc.

Projet structurant n°1 - L'obtention du label Pays d'art et d'histoire qui permettra de mettre davantage en valeur le patrimoine local et d'organiser la coordination des acteurs intervenant sur le sujet. Les actions seront également de soutenir les communes dans la rénovation et la valorisation de leur patrimoine et d'améliorer le parcours de visite. L'archéologie est particulièrement concernée par ces efforts. Enfin, la valorisation culturelle du patrimoine doit être étroitement liée à sa valorisation touristique, il ne doit plus y avoir de démarche séparée.

Les efforts en matière de valorisation du patrimoine seront à coordonner avec la **politique culturelle** de la collectivité qui met également en avant cet axe de développement.

➤ **La nature**

D'un point de vue touristique, les sites naturels remarquables du territoire sont un facteur d'attractivité indéniable. Il s'agira toutefois de veiller à ce que leur accessibilité ne nuise pas à la préservation de la faune et la flore locales. L'outil des espaces naturels sensibles est particulièrement intéressant pour cela. La nature doit permettre d'aborder d'autres thématiques et centres d'intérêt : nature/biodiversité, nature/paysages, nature/sport, nature/terroir. Tout comme le patrimoine, la valorisation touristique de **la nature doit être animée et dynamique.** Les projets devront encourager la **contemplation** de la nature.

Projet structurant n°2 - La requalification des sentiers de randonnée et leur valorisation à travers plusieurs pratiques sportives (randonnée mais aussi VTT/VTAE, équitation, trail, etc.). Ces sentiers doivent mailler le territoire et faire le lien avec le patrimoine et les sites naturels.

Une attention particulière doit être portée à la création de **panoramas sur le paysage et notamment sur le Rhône depuis les vallons et les falaises de l'isle Crémieu.**

Enfin, des itinéraires axés sur la fraîcheur permettraient de combler la carence du territoire en espaces de baignade comme dans le val d'Amby ou autour du Rhône aux Avenièrès Veyrins-Thuellin.

➤ **Le Rhône**

Avec le vélo, le Rhône est considéré comme un liant pour le territoire. Il n'est pas valorisé à la hauteur de ce qu'il représente pour l'histoire des Balcons du Dauphiné. Il s'agit de le réintégrer à la culture locale, de réapprendre à l'aimer et de le voir autrement que comme un risque pour le territoire. Pour ce faire, les actions devront permettre de :

- inviter le public à **le contempler**, grâce à des points de vue depuis la ViaRhôna et les sentiers de randonnée
- **entrer à son contact** par des activités diverses
- **le comprendre** et se réapproprier la culture du Rhône

Il s'agira de créer de nouvelles offres diversifiées autour du Rhône.

Projet structurant n°3 - La mise en tourisme des sites naturels en lien avec le Rhône, notamment aux Avenièrès Veyrins-Thuellin qui pourra s'appuyer sur les acteurs touristiques déjà présents dans ce domaine ainsi que sur des projets déjà étudiés comme celui de l'archipel des îles du Haut Rhône qu'il conviendra de réinterroger. Il s'agira de développer l'offre sportive permettant d'accéder au Rhône et aux îles telle que le kayak, la navigation, la randonnée au bord du fleuve, le vélo, etc.

Projet structurant n°4 - La valorisation et le soutien à la base de loisirs de la Vallée bleue qui est considérée comme un site emblématique et une porte d'entrée sur le territoire qu'il convient de moderniser et de développer. Ce site croise toutes les thématiques prioritaires de la stratégie touristique avec le passage de la ViaRhôna, le port fluvial, le patrimoine, les activités aquatiques et de plein air, l'hébergement, la restauration, etc. Il s'agira **d'en faire une base de vie phare de la ViaRhôna.** La Vallée Bleue est également le principal lieu de baignade de loisirs sur le territoire et cette activité pourrait être développée afin de combler le déficit du territoire sur ce

type d'offre, notamment de travailler à l'ouverture d'un point de baignade dans le Rhône. Enfin, la collectivité s'est engagée dans le dispositif Terre de jeux 2024. Il conviendra d'intégrer la Vallée bleue dans cette dynamique.

Les projets autour de la nature et du Rhône devront être coordonnés avec la **politique de préservation de la biodiversité** de la collectivité ainsi que du **grand cycle de l'eau**.

Axe 2 - Développer et structurer l'offre touristique

Le développement de l'offre touristique doit s'appuyer sur les quatre thématiques prioritaires et les initiatives des acteurs touristiques locaux. Il s'agit de faire monter en gamme l'offre du territoire en l'étoffant, en la structurant et en mettant en valeur les atouts mal valorisés.

➤ Valoriser les sites touristiques

Il apparaît nécessaire de travailler également à la valorisation des divers sites patrimoniaux ou naturels à travers :

- **des animations créées par les acteurs locaux** comme les maisons du patrimoine, les associations du patrimoine et de la nature, les personnes qui connaissent bien le territoire. L'objectif est de créer des expériences et des rencontres à partir de ces sites, facteur d'attractivité. Ces animations doivent être ludiques.
- **des aménagements améliorant l'accueil des visiteurs et la découverte en autonomie**. Ces aménagements doivent répondre à une demande croissante de pouvoir découvrir le territoire et les sites touristiques en autonomie, à toute heure, via des applications, la réalité augmentée, les affichages explicatifs, etc.
- **un travail sur l'accessibilité de ces sites, notamment aux modes de déplacement doux et permettre de les relier entre eux**. Cela passe par l'aménagement de cheminements vélo/piétons, par la signalétique qui oriente vers les sites touristiques et par la valorisation d'itinérances multiples autour de ces sites (vélo, randonnée, balade, équitation, trail, etc.), notamment les plus importants. La logique est de pouvoir mailler l'offre du territoire et de créer des parcours touristiques encourageant le visiteur à passer d'un site à l'autre.
- **l'amélioration de la promotion de l'offre** existante et la mise en relation des offres entre elles pour encourager les visiteurs à prolonger leur visite et pour fluidifier le parcours touristique sur le territoire en facilitant le passage d'une activité à une autre. A cet effet, il pourrait être **développé une application** permettant aux visiteurs de connaître les activités autour de lui en fonction de l'heure ou de la météo du moment. La valorisation des offres pourrait y être narrée de façon à véhiculer l'opportunité de vivre des expériences enrichissantes. La **connaissance de l'offre du territoire par les acteurs du tourisme** est à améliorer afin que les structures qui accueillent les visiteurs soient en capacité de les conseiller et de les orienter vers d'autres partenaires.

Une attention particulière sera portée sur **l'accessibilité de ces animations et de ces aménagements aux personnes handicapées, au public jeune/enfant** et aux autres publics prioritaires définis par la communauté de communes.

Cette mise en tourisme par des animations, des aménagements et la promotion concernent **aussi bien des sites touristiques existants que des sites jusqu'à présent mal valorisés, mal connus ou mal aménagés**. Ce travail doit s'exercer en veillant à une **répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire** et permettre de combler des déficits de notoriété de certains secteurs géographiques ou des carences de certaines offres. La collectivité appuiera son accompagnement sur les offres qui font défaut au territoire ou à certaines zones du territoire. Par exemple, la carence des lieux de baignade en milieu naturel peut être compensée par une meilleure valorisation de l'offre existante, à savoir le lac de Vénérieu.

➤ Améliorer l'offre d'hébergement

Le constat est largement partagé d'une problématique spécifique sur la capacité d'hébergement du territoire. Or, il s'agit d'un facteur d'attractivité touristique important. Des premières actions pourront émerger pour résoudre notamment deux difficultés :

- **Comblent la carence en hébergement sur certains secteurs, comme autour de Morestel, et la manque de lieux d'accueil de groupes**
- **Maintien d'une offre attractive des campings municipaux**

Dans un premier temps, il s'agira d'**analyser l'offre d'hébergement** sur le territoire afin de comprendre plus finement quelles sont les carences et d'ajuster l'intervention de la collectivité en conséquence. La question de l'accueil des visiteurs en camping-cars devra également être posée. Les modalités d'action de la communauté de communes sur le sujet de l'hébergement restent à définir.

Au demeurant, la collectivité a décidé de s'engager dans un projet de création d'un hébergement de groupe au **Serverin** sur lequel la politique de développement touristique devra s'appuyer.

➤ **Animer et accompagner les acteurs du tourisme, intégrer des acteurs de l'économie de proximité**

Il s'avère nécessaire d'avoir une démarche d'animation des acteurs du tourisme. Les objectifs sont de :

- améliorer la connaissance de l'offre du territoire par les acteurs du tourisme permettant d'améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs vers les autres activités
- organiser la cohérence des initiatives individuelles
- faire émerger des collaborations et de nouveaux projets

L'animation des acteurs permettra de **créer une communauté autour du projet touristique du territoire**. La logique est d'encourager leur adhésion à la démarche, de générer un intérêt collectif et de l'énergie ainsi que de développer la solidarité entre les socio-professionnels.

Le lien est à renforcer entre les acteurs du tourisme mais il doit aussi intégrer des acteurs de l'économie de proximité qui n'ont, a priori, pas de vocation touristique, mais qui pourtant ont le potentiel pour participer à l'attractivité du territoire. Il s'agit **de commerçants, de producteurs, d'artisans d'art, de métiers de bouche et les unions commerciales**. Intégrer dans le réseau du tourisme ce type d'activités permet de compléter l'offre touristique, notamment lorsque ces acteurs ont une activité en lien avec une des thématiques prioritaires ou lorsqu'ils portent une particularité locale pouvant intéresser les visiteurs. Il serait intéressant de **faire émerger des spécialités locales**, éventuellement à travers des labellisations comme l'appellation d'origine protégée/contrôlée, l'indication géographique protégée, etc. Conformément aux orientations validées par la communauté de communes, une attention prioritaire sera portée aux actions **bénéficiant aux agricultures/producteurs**. Ces actions seront travaillées en lien avec la politique économique et la politique agricole et alimentaire.

Enfin, des actions d'**accompagnement**, de **formation**, de **mise en réseau** des acteurs pourront être menées afin d'**encourager l'évolution de leur offre** et leur adaptation aux évolutions de la demande touristique. Les **projets multipartenariaux** feront l'objet d'une attention particulière car ils sont susceptibles d'être davantage structurants pour le territoire.

Axe 3 – Renforcer l'image touristique du territoire et en faire un facteur d'attractivité

Il s'agit de profiter des atouts touristiques du territoire pour améliorer l'attractivité globale du territoire.

➤ **Améliorer la promotion touristique du territoire autour d'une identité à clarifier et à renforcer**

La promotion touristique est une composante importante de la stratégie touristique. Elle doit valoriser les atouts du territoire autour des thématiques prioritaires que sont le vélo, le patrimoine, la nature et le Rhône. Elle doit contribuer à renforcer l'identification du territoire à ces items. **Les atouts touristiques doivent devenir une partie intégrante de l'identité du territoire**, de l'image qu'il renvoie en interne et à l'externe. La communication touristique doit également transmettre des messages qui sont liés aux atouts du territoire comme l'authenticité, le tourisme durable, la ruralité vivante et accueillante, le terroir, l'éco-responsabilité.

La promotion touristique doit particulièrement s'attacher à **rendre lisible et cohérente la diversité de l'offre**. Elle doit mettre en avant des expériences, des paysages, des rencontres et proposer des offres qui permettent de relier les différentes activités entre elles. Une façon d'ordonner la diversité de l'offre du territoire et de l'organiser autour de thématiques liantes telles que le vélo et le Rhône.

Enfin, un **style de communication décalé et humoristique** est recommandé pour appuyer les efforts en faveur de la notoriété du territoire et de son attractivité touristique.

Ces efforts en matière de promotion touristique et d'identité territoriale seront à coordonner avec la stratégie de communication de la collectivité.

➤ **Cibler la promotion touristique sur la population locale et les agglomérations voisines**

La promotion touristique doit s'adresser **en priorité aux habitants du territoire**. Les sites et équipements touristiques contribuent à la qualité de leur cadre de vie et les efforts pour les rendre accessibles et animés doivent bénéficier avant tout aux habitants. De plus, il est constaté que ces derniers méconnaissent largement l'offre du territoire. **Une communication spécifique** doit leur être dédiée. **Des actions permettant aux habitants de (re)découvrir leur territoire** sont également à imaginer comme des offres spéciales ou des événements particuliers à construire avec les acteurs du tourisme. Un **travail auprès des élus** est également à engager pour qu'ils connaissent mieux le territoire intercommunal et qu'ils soient des ambassadeurs au niveau local.

Les objectifs de ces actions sont d'encourager les habitants à profiter des atouts de leur territoire, à leur faire prendre conscience de sa richesse et à se le réapproprier. Au-delà de la promotion de l'offre touristique, il s'agit aussi **de faire comprendre le projet touristique** de l'intercommunalité afin d'en améliorer l'acceptabilité. Les actions touristiques envers les habitants doivent aussi permettre de **les écouter** sur ce sujet et d'**anticiper les nuisances** que peut générer le tourisme pour eux.

Un exemple d'action serait d'organiser **un grand événement à destination des habitants** du territoire afin de leur présenter les activités du territoire.

La promotion du territoire est également à réaliser auprès des agglomérations voisines que sont Lyon prioritairement mais aussi Chambéry et Grenoble ainsi qu'auprès des territoires voisins. La communication doit porter le message que les Balcons du Dauphiné sont le **premier poumon vert depuis Lyon**, à « 30 minutes des portes de Lyon ». Elle doit **s'appuyer sur les sites locomotives** que sont Crémieu, Walibi, les Grottes de La Balme car ils ont une renommée à l'extérieur du territoire. Elle doit **véhiculer les autres atouts du territoire** que sont le vélo, le patrimoine, la nature et le Rhône. Il est imaginé de pouvoir travailler avec les producteurs locaux qui exposent sur des marchés à l'extérieur pour promouvoir le territoire par exemple.

Là aussi, les actions seront travaillées dans le cadre de la stratégie de communication de la collectivité.

➤ **Améliorer l'accessibilité du territoire**

Pour attirer les visiteurs des agglomérations voisines, il faut faciliter l'accès au territoire en travaillant sur **des projets de mobilité structurants permettant de se connecter aux infrastructures de transport** en provenance de celles-ci. Une mobilisation peut être envisagée pour encourager l'accélération de projets inter-territoriaux comme :

- **L'accès depuis la ViaRhôna en provenance de Lyon** : les voies cyclables ne sont pour l'instant pas suffisamment sécurisées pour permettre l'arrivée d'un flux important de cyclotouristes en provenance de l'agglomération lyonnaise
- **La traversée du pont de Lagnieu par la ViaRhôna** : le pont n'étant pas aménagé pour la circulation des cycles, il représente un frein pour entrer sur le territoire en provenance de Lagnieu
- **L'accès au territoire depuis les gares ferroviaires voisines**, notamment via le réseau cyclable. Le projet de liaison vélo entre la communauté d'agglomération Portes de l'Isère et la voie verte est par exemple intéressante. Il peut y avoir d'autres projets de ce type en lien avec les gares de La Tour-du-Pin et de Pont-de-Beauvoisin.
- **L'écluse de Brégnier-Cordon** : elle permettra la navigation fluviale directe d'Aix-les-Bains à Montalieu-Vercieu et faisant de la Vallée bleue un port de destination
- **Le tram-train reliant directement Lyon à Crémieu** : il convient de préparer la commune et le territoire à l'accueil des touristes venant de l'agglomération lyonnaise par ce biais. La fréquentation touristique de Crémieu s'en trouvera considérablement augmentée et les aménagements de cette commune devront l'anticiper. Il conviendra notamment de faire de ce terminus un point d'entrée important du territoire permettant d'irriguer vers les autres communes grâce à une gare multimodale avec des navettes vers les principaux sites touristiques et les équipements nécessaires à la circulation à vélo (loueurs, consignes, etc.)

La feuille de route en matière de mise en tourisme de la ViaRhôna et de la voie verte comporte un volet important sur ces interconnexions avec les territoires voisins. Il peut être complété ici l'importance de **connecter la ViaRhôna à un réseau cyclable interne** au territoire permettant de connecter les sites touristiques.

D'autres actions liées aux mobilités peuvent améliorer l'accessibilité touristique du territoire comme **l'installation de bornes de recharge** électrique pour les vélos et les voitures.

Une réflexion pour capter les voyageurs qui arrivent à l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry pourra être engagée.

Ces sujets d'accessibilité sont à mettre en œuvre dans le cadre de la politique mobilités de la collectivité.

Axe 4 - Améliorer la connaissance du secteur touristique et se doter d'outils de mesure des impacts de la politique de développement touristique

Il est primordial de pouvoir mieux connaître la composition du tissu touristique local, son attractivité et ses retombées économiques. Ce dernier élément est particulièrement important pour mesurer les effets de la politique touristique sur l'économie locale et justifier des efforts publics réalisés sur ce secteur. Des outils devront être mis en place pour en suivre l'évolution.

Lien avec les politiques connexes

Par ailleurs, la stratégie de développement touristique est transversale. Il convient de la mettre en œuvre en lien avec les politiques connexes que sont la culture, le développement économique, l'environnement, l'enfance, les mobilités, les services à la population, le patrimoine communautaire et la communication.

Enfin, les publics prioritaires définis par la communauté de communes seront, de fait, intégrés à la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique.

Document de travail

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
96	Contrat d'entretien annuel chaufferie MSP Montalieu-Vercieu - Thermic Services		3 942 €	
98	Entretien espaces verts parc d'activités du Rondeau - Les Jardins du Val Rupéen		4 056 €	
99	Entretien espaces verts Hôtel communautaire Saint Chef - Les Jardins du Val Rupéen		1 626 €	

Document de travail

5. Politique culturelle : Orientations stratégiques

→ Rapporteur : madame Pourtier, vice-présidente en charge de la culture, de la gestion des équipements sportifs et de l'avenir médical

RAPPORT

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail sur la politique culturelle a été organisé. La communauté de commune souhaite, au-delà des actions menées jusqu'alors, se doter d'une politique culturelle transversale et faisant sens. Ainsi, une vingtaine d'élus municipaux ont participé à 7 réunions de ce comité de travail, animé selon des méthodes de facilitation en intelligence collective par la vice-présidente en charge de la culture, la directrice culture de la collectivité puis le prestataire Ressourcevents.

Ses participants se sont réunis à 7 reprises entre le 1^{er} juin 2021 et le 4 avril 2022.

La 1^{ère} réunion a été l'occasion de faire part des statuts, de l'offre culturelle existante et du budget engagé par la collectivité. Un débat libre a été mené sur des premières observations et les élus ont réalisé des propositions sur l'offre culturelle d'un point de vue communautaire qui pourrait être envisagée :

- Faire de notre territoire un lieu pour accueillir, produire, accompagner
- Rendre la culture plus accessible, visible et itinérante.

Pour le 2^{ème} temps de travail dédié au développement culturel, le comité de travail s'est réuni dans la salle Ninon Vallin à Montalieu. Après un retour sur les festivals et les projets à venir dans le cadre de « Faites des Arts », il a été proposé aux élus de travailler sur deux thématiques :

- Vers une nouvelle forme de programmation
- Valoriser l'Enseignement Artistique et Culturel (EAC)

Le comité a été divisé en trois groupes pour que chacun fasse remonter ses propositions.

Cela a permis de prioriser des thèmes qui ont été approfondis sur les séances 3 et 4. Ces séances ont été réalisées sur la salle du Triolet à Tignieu-Jamezyrieu puis à la salle de convivialité à St Chef.

**Les thématiques émergentes et travaillées par les membres du comité de travail ont été les suivantes :
Fédérer et mutualiser les acteurs culturels - Valoriser l'EAC - Programmation : maintien des festivals et vers une programmation itinérante**

Pour chacune de ces thématiques, les groupes en petit comité ont eu vocation à répondre aux questions suivantes sous forme de débats : - Pourquoi ? - Pour qui ? - Quelles actions ? allant jusqu'à l'élaboration d'une proposition d'actions.

Les 5^{ème} et 6^{-ème} comités de travail ont porté sur les propositions de programmation et tarification du festival Isle en Scène et Solstice de Branges prenant en compte les orientations politiques émergentes et une continuité de précisions des orientations politiques culturelles à horizon 2030.

Le dernier temps a été l'occasion de finaliser la proposition de feuille de route sur la lecture publique en présence de représentants du département sur cette thématique.

Les différents axes ont été présentés à la commission transversale du 21 avril 2022.

La commission transversale a émis des recommandations qui ont été présentées au bureau communautaire du 9 mai. Il a décidé d'intégrer dans les orientations de la politique culturelle les recommandations suivantes :

- Proposer un « chèque culture /tourisme » avec un tarif préférentiel pour inciter à participer à plusieurs événements, proposer un « pass famille »
- Développer la culture scientifique pour mieux comprendre l'impact de l'homme sur l'environnement
- Fidéliser le public d'événements notamment en proposant l'intégration aux e-mailings d'information

Les membres du bureau insistent sur la diffusion et la création artistique, l'EAC et la médiation culturelle, la création d'événements culturels locaux, la lecture publique pour une culture accessible pour tous.

1. Favoriser la médiation culturelle et l'EAC
2. Favoriser la diffusion artistique et le soutien à la création
3. Garantir l'égalité d'accès à la lecture publique

4. Favoriser la communication et la mise en réseau de l'offre culturelle locale

Cette stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

Les orientations annexées nécessitent la modification des statuts de la communauté de communes.

- **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques en matière de culture.**

Document de travail

Contexte :

En 2017, l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), les Balcons du Dauphiné a souhaité se doter d'une nouvelle ambition en matière de politique culturelle. Pour ce faire, l'institution a souhaité tout en s'inscrivant dans la continuité des orientations des 3 intercommunalités existantes et au titre d'une politique culturelle exigeante construite par avec les élus communaux et communautaires au sein de la commission culture, élargir les dispositifs d'éducation à l'action culturelle, maintenir les deux festivals historiques et accueillir, pour la première fois sur le territoire, une résidence d'artiste, en lien étroit avec le Département de l'Isère. Aussi, suite à la fusion et dans le respect des réformes territoriales impulsées par la loi NOTRe du 07 août 2015, les statuts de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ont été mis à jour en 2018 et précisent ainsi ceux liés la culture : la culture est une compétence facultative, qui prend en charge :

- l'organisation des festivals de l'Isle en Scène et du Solstice de Brangues,
- les actions de médiation culturelle des élèves des classes de cycle 2 et 3,
- l'éveil et l'apprentissage musical des élèves de cycle 3 des écoles primaires,
- le soutien à la résidence d'artistes.

Par la programmation de ces événements culturels, la collectivité s'engage ainsi depuis 2018 à favoriser l'accès à une pratique artistique destinée aux scolaires et permet l'accès à la découverte de spectacles dont les compagnies sont retenues pour leur qualité artistique. Pour mener à bien cette politique culturelle, les élus ont donc décidé de financements conséquents permettant la programmation des festivals et la répartition des dispositifs d'actions culturelles. Ces actions ont été également soutenues par des partenaires institutionnels, à savoir la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), la région Auvergne Rhône-Alpes et le département de l'Isère

En 2020, le conseil communautaire s'est engagé dans un nouveau processus décisionnel dont l'objectif est de construire avec l'ensemble des élus du territoire, communaux et intercommunaux, les grandes orientations des politiques publiques et des projets intercommunaux. Ce processus décisionnel s'appuie sur la constitution de comités de travail.

Les enjeux sont la diffusion de la culture auprès de publics diversifiés et de trouver des synergies entre le maillage des propositions culturelles de l'intercommunalité et celles présentes dans les communes.

Les Balcons du Dauphiné se donnent ainsi pour objectif de déployer cette politique en tenant compte du fait que nos sociétés ne doivent plus seulement permettre l'accès aux œuvres au plus grand nombre mais tenir compte du fait que chaque personne est une culture. Les droits culturels invitent chaque individu à coconstruire les politiques culturelles, pour grandir en dignité et en liberté, pour tisser du lien, pour mieux faire « humanité ensemble ». La culture constitue un moyen pour chaque personne, individuellement ou collectivement, de développer et d'exprimer son humanité, sa vision du monde et le sens qu'elle attribue à son existence.

Le territoire peut se prévaloir d'un patrimoine riche et diversifié qui mérite d'être protégé et valorisé. La diffusion de l'offre culturelle sur des sites historiques permet au spectateur de vivre et ressentir des émotions. Le patrimoine doit avoir une dimension transversale des politiques publiques liant tourisme, patrimoine et culture. L'obtention du label pays d'art et d'histoire pourrait être un outil de référence pour mettre en œuvre des politiques publiques cohérentes et concertées et permettre de mettre davantage en valeur le patrimoine local et d'organiser la coordination des acteurs intervenant sur le sujet. Cet axe est développé dans la politique touristique et sera traité conjointement. Tout l'enjeu est d'adapter le secteur de la culture, la pratique et les actions artistiques aux spécificités du territoire en portant une attention toute particulière au développement des personnes et des relations entre elles.

● Etat des lieux du territoire en termes d'offre culturelle :

Une forte implication de l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) sur le territoire

La collectivité est fortement impliquée dans l'essor de l'EAC sur son territoire qu'il s'agisse des dispositifs « Faites des Arts » et « Musique à l'école », ou par le biais des projets d'actions culturelles en lien avec la résidence d'artistes.

A ce jour, une des forces de la politique culturelle en cours tient pour beaucoup aux dispositifs d'EAC, en milieu scolaire, notamment par le biais des interventions musicales assurées au quotidien par l'équipe de musiciens intervenants déployés par la communauté de communes. En effet, celle-ci propose aux enseignants des classes élémentaires de cycle 3 de bénéficier des projets de pratiques musicales dans une collaboration avec l'éducation nationale. Ainsi les élèves de ce niveau reçoivent de séances d'apprentissage à la musique sous une forme adaptée au cadre scolaire.

Il faut noter que toutes les écoles élémentaires du territoire bénéficient d'un dispositif d'EAC durant l'année scolaire au titre de la musique à l'école. Cela représente 17 ateliers par classe assurés par un des 4 musiciens intervenants.

A cela s'ajoute le dispositif « Faites des Arts », porté par la communauté de communes qui prévoit :

- Des interventions d'artistes dans les classes
- Des rencontres des élèves avec des œuvres par le biais de spectacles, d'expositions...
- Des temps de formation des enseignants
- Des temps de restitution qui se présentent sous la forme d'expositions ou de « donner à voir » sur la scène de l'Auditorium Ninon Vallin à Montalieu-Vercieu et sur la scène des festivals du Solstice de Brangues et de L'Isle en Scène.

L'éducation artistique et culturelle est également assurée auprès d'autres publics que le public scolaire, et notamment du public adulte, dans le cadre de la résidence d'artiste mise en place avec le département de l'Isère. Il s'agit de la première résidence d'artiste mise en place sur ce territoire.

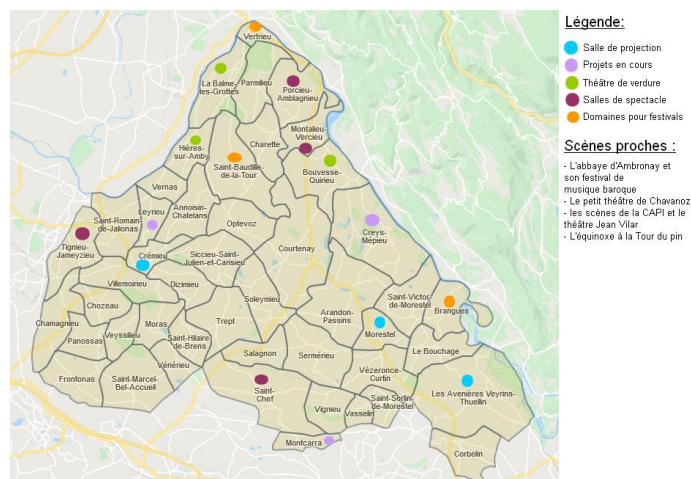
Les dispositifs d'EAC garantissent ainsi un accès à une offre culturelle de qualité pour tous les enfants scolarisés de cycles 2 et 3 de la collectivité. En revanche, ils ne concernent pas les élèves des classes de maternelle et de la petite enfance ou de l'enfance au titre notamment des politiques publiques communautaires. L'ensemble des élus des communes participant à des regroupements scolaires sont associés aux restitutions.

Concernant les collèges, la politique culturelle actuelle de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné prévoit des interventions auprès des élèves de 6^{ème} dans le cadre de la résidence d'artistes. Il n'y a pas pour l'instant d'actions d'éducation artistique et culturelle portées par la communauté de communes auprès des classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}. Dans la mesure où les collèges portent des actions culturelles dans le cadre du Pass isérois du collégien citoyen (PICC) qui permet aux établissements de réaliser des projets éducatifs de qualité visant à **développer la conscience citoyenne des élèves à travers le sport, la culture, l'environnement et santé**. Il n'y a pas d'actions d'éducation artistique et culturelle portées par la communauté de communes auprès des classes de lycée. A noter que l'association partenaire de la communauté de communes dans le cadre du Solstice de Brangues, intervient, chaque année, dans le domaine du théâtre, auprès des classes de lycée et d'autres établissements d'enseignement de notre territoire.

Les résidences d'artistes forment un dispositif d'animation territoriale en soutien avec le département. À la fois outils de médiation culturelle, d'éducation artistique, mais aussi de soutien à la création, elles permettent de rapprocher les artistes des habitants.

Danse, musique, théâtre, cinéma sont ainsi développés par des artistes sur les territoires de l'Isère pour des durées de trois ans. La résidence d'artistes est un levier fondamental pour permettre la diffusion d'une offre culturelle au plus près des usagers et de manière décentralisée. Elle s'est terminée le 31 décembre 2021.

Équipements et lieux de diffusion



Le territoire bénéficie de nombreux lieux de diffusion qui se prêtent à l'accueil d'événements culturels. Il y a une bonne répartition des infrastructures sur l'ensemble du territoire mais avec une absence prononcée sur le centre du territoire.

La quasi-totalité des 47 communes dispose d'une salle des fêtes, et de nombreux Espaces Naturels Sensibles (ENS) et sites patrimoniaux remarquables sont recensés qui permettent d'envisager l'accueil de spectacles en plein air.

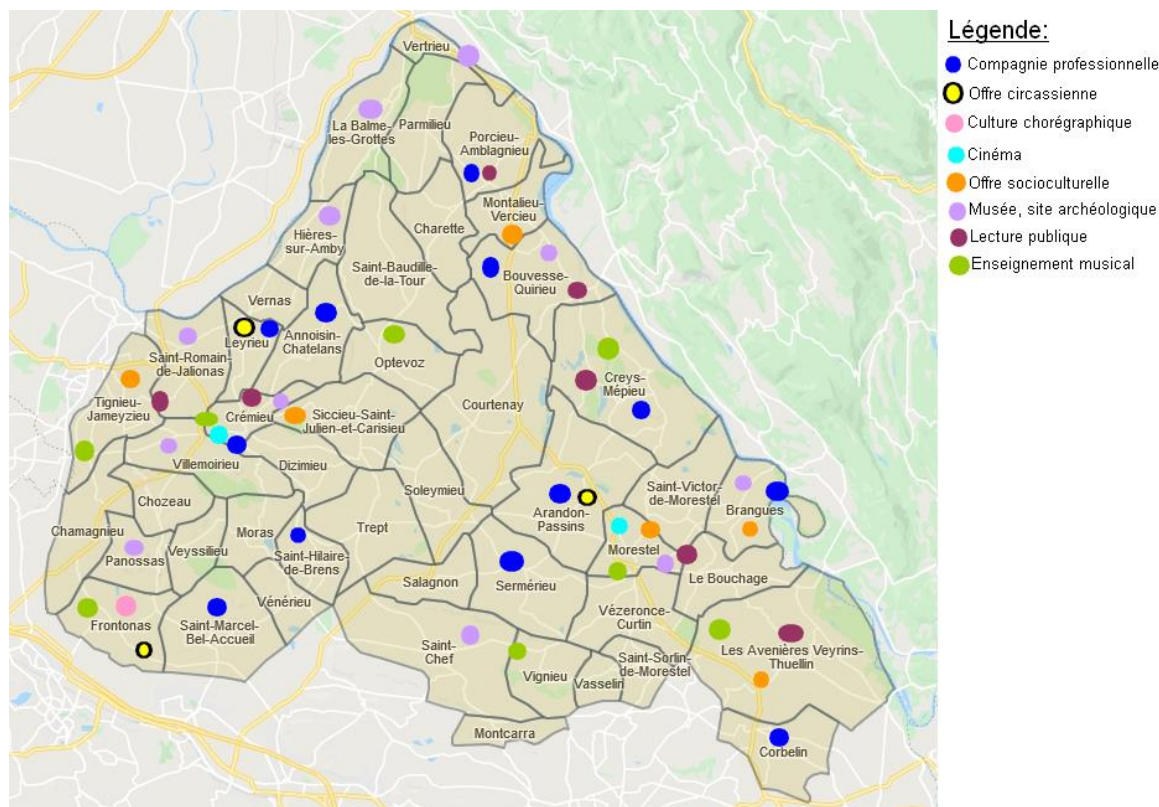
Si certaines salles sont dotées d'équipements, elles restent cependant contraintes dans leurs conditions d'accueil technique. Un des enjeux pour accompagner la question du développement culturel est l'accompagnement du territoire en matériel technique. La mutualisation entre les institutions est envisagée.

Un territoire riche et varié en offre culturelle mais peu visible

Il existe sur le territoire plusieurs événements culturels portés par l'intercommunalité, des associations, des artistes ou les communes. Ainsi les rendez-vous culturels sont multiples. A ce jour, l'outil Happydays sur le site Tous aux Balcons de l'EPIC permet aux acteurs culturels d'inscrire au fur et à mesure leurs événements en ligne.

L'offre culturelle sur le territoire est riche et forte dans sa dynamique, son ancrage territorial, son potentiel de créativité, et dans sa diversité. L'offre culturelle est portée également par les artistes photographes, peintres, artisans (avec une forte présence notamment de potiers sur le territoire), sculpteurs, plasticiens, musiciens. Certaines communes organisent des salons des arts et des expositions photographiques locales.

Répartition de l'Offre culturelle existante



Il existe un réseau culturel conséquent réparti de manière notable autour des bourgs centres. On observe sur cette carte une absence d'infrastructures sur les plus petites communes avec une offre limitée au cœur des Balcons et au sud du territoire mais une présence prononcée et assez bien répartie de l'enseignement musical et des structures patrimoniales. Il existe un réseau de médiathèques et des structures socio-culturelles principalement ancré autour des Avenières Veyrins-Thuelin Crémieu, Tignieu et Montalieu-Vercieu. Concernant la place de la culture à l'image et à la culture chorégraphique, elle est limitée.

L'offre circassienne est concentrée sur Leyrieu, avec la possibilité de se déployer et de rayonner hors territoire.

● Vision de la culture sur les Balcons à l'horizon 2030

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné souhaite tendre vers un accès de tous à une offre de diffusion culturelle au titre de la rencontre avec les œuvres et de pratique artistique et culturelle tout au long de l'année.

Cette ambition doit servir à poser le cadre d'une offre cohérente et d'un programme d'actions pluriannuel en concertation avec les communes afin de toucher les différents publics sur l'ensemble du territoire tout en laissant la porte ouverte à des initiatives répondant aux trois axes structurants.

- 1 Favoriser la médiation culturelle et l'EAC
- 2 Favoriser la diffusion artistique et le soutien à la création
- 3 Garantir l'égalité d'accès à la lecture publique
- 4 Favoriser la communication et la mise en réseau de l'offre culturelle locale

La communauté de communes doit définir le cadre d'un pilotage concerté, durable, et se doter d'une démarche réfléchiée en s'ouvrant « aux cultures » et en mettant en place les indicateurs de suivi pour évaluer sa démarche et son possible renouvellement. La vision qu'elle souhaite porter se veut devenir un "territoire de culture" estimant que les balcons peuvent devenir un laboratoire d'innovation dans le secteur culturel valorisant le "faire avec" plutôt que seulement le "faire pour" et de tisser le cadre d'une participation des habitants qui distingue trois composantes : prendre part, apporter sa part et recevoir sa part.

A l'horizon 2030, la culture doit être le socle sur lequel des politiques de développement peuvent s'arrimer. Cette ambition place l'humain et l'utilité sociale au cœur du développement. Elle devra se nourrir des données

démographiques et sociologiques en constante évolution dont les fondements sur la réduction des inégalités, l'émancipation des individus et leurs capacités à s'ouvrir et à comprendre le monde. L'ambition de cette vision place la culture au cœur de l'attractivité et de l'habitabilité du territoire. Dans un contexte de socialisation progressive de l'économie, de mobilité croissante des individus, d'émergence d'une société du temps libre, et du développement du numérique, la culture doit être un maillon important pour proposer de nouvelles formes d'organisation, de nouvelles façons de produire du savoir, de nouvelles façons de se rencontrer et de communiquer. Il faut aussi prendre en compte une économie sociale et solidaire qui se fonde sur l'envie d'agir des habitants et des acteurs locaux favorisant la dynamique locale tout en préservant une forme d'ouverture sur le monde.

La multifonctionnalité des espaces ruraux, les formes héritées comme la valorisation du patrimoine, le dynamisme associatif, le renouveau démographique rural contribuent au foisonnement culturel rural. C'est ce qui doit nous pousser aujourd'hui à repenser l'affirmation de lieux et de formes de diffusion et de pratiques caractéristiques des espaces ruraux. La faible densité démographique, l'absence d'équipement sont souvent compensées par la polyvalence des lieux, l'itinérance et peuvent donner naissance à des formes culturelles particulières. Au-delà d'une forme d'inconfort, cette perception doit nous permettre de construire de nouvelles formes de convivialité, d'échanges sur un mode plus humain et d'émancipation des individus.

En d'autres termes, se projeter vers une identité culturelle qui incarne le territoire et qui repense son évolution à 10 ans, c'est se donner les moyens de construire les étapes et de poser les actions permettant d'atteindre un objectif tout en se laissant l'opportunité de laisser la porte ouverte à des évolutions, des retours et à de nouvelles initiatives.

Ces actions doivent s'appuyer sur les ressources locales, dans un choix collectif bien pensé et pour cela il est nécessaire de planifier, d'affecter les moyens humains et de poser le cadre financier. D'une façon corollaire, pour organiser ces actions, comme autant d'expérimentations, il faudra identifier si nécessaire les porteurs de projet, les acteurs, les partenariats à construire, la temporalité des actions, leurs indicateurs afin de se donner les moyens de l'évaluation.

● **Axe 1 - Favoriser la médiation culturelle et l'EAC**

L'EAC s'ouvre à d'autres niveaux scolaires (maternelles, collège), auprès d'autres publics et initie des projets dans des lieux spécifiques comme les instituts médicoéducatifs (IME), les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) en valorisant un travail intergénérationnel.

L'EAC s'ouvre également à des publics éloignés ou empêchés mais également à des publics spécifiques en s'appuyant sur un partenariat avec le secteur du social. Ces acteurs socio-culturels jouent un rôle important sur la manière de relayer une offre culturelle accessible aux plus près des habitants.

Le lien entre l'EAC et les festivals de la communauté de communes sera consolidé.

Une réflexion est à porter sur l'organisation des interventions des artistes et les capacités des enfants et enseignants à s'investir dans le projet pour respecter le rythme de chacun.

Le travail avec l'éducation nationale se poursuivra dans le respect des compétences de chacun pour garantir ces principes : durée des séances scolaires, projet créé par les différents acteurs culturels (choix de la thématique, conformité avec les programmes scolaires, projet du territoire, découverte du patrimoine territorial...)

La résidence d'artistes est un levier fondamental pour permettre la diffusion d'une offre culturelle au plus près des usagers et de manière décentralisée ; l'intérêt pour la collectivité est de reconduire le dispositif avec une nouvelle résidence de territoire dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Département de l'Isère qui a clairement apporté son soutien dans la reconduction du projet. Un appel à projets est lancé dès juillet 2022. Il est nécessaire de valoriser la notion de résidence artistique en posant le cadre d'un travail sur le long terme (artistes du territoire ou en dehors, festivals, lieux de création) en lien avec les partenaires institutionnels.

Cette résidence s'articule et crée des liens avec les festivals et les lieux de diffusion pour favoriser la programmation jeune public et les collaborations. La possibilité de mettre en place un dispositif "école du spectateur" est envisagée sur la base d'un cahier culturel.

Ces moments sont aussi réfléchis comme outils de la médiation culturelle, leur existence même sert de vecteur vers d'autres offres territoriales et extraterritoriales.

Dans les perspectives du développement culturel, l'intercommunalité souhaite se doter d'une Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle (CTEAC) pour permettre la mise en réseau des acteurs et des structures culturelles du territoire.

● **Axe 2 - Favoriser la diffusion artistique et le soutien à la création pour porter une offre culturelle au plus près des communes et des habitants**

Depuis plusieurs années, les festivals de l'Isle en scène et du Solstice de Brangues sont des événements culturels qui proposent aux publics du territoire une offre culturelle de qualité en lien avec le théâtre et la musique.

Ces festivals deviennent des marqueurs identitaires de la création, de la diffusion, de l'itinérance de la sensibilisation dans les champs de la musique et du théâtre mais aussi du patrimoine car ils se déroulent sur des lieux emblématiques du territoire tels la Ferme des Dames à Saint Baudille de la Tour et le Domaine Paul Claudel à Brangues.

Ces deux labels que sont "IES" et "Solstice" évolueront dans leurs propositions de diffusion avec notamment plus de spectacles en itinérance avant ou après les festivals, leur temporalité en allant vers une offre artistique tout au long de l'année, leur lieu de diffusion afin d'incarner une forme multimodale de territoire. Ils intégreront des temps de pratique artistique pour les publics.

Les programmations s'inscrivent dans cette démarche et déploient les objectifs des orientations culturelles dans la continuité de l'action intercommunale actuelle, à savoir :

- Renforcer l'accessibilité de la programmation afin de toucher un public plus large.
- Proposer une programmation en itinérance dans les villages et impliquer les habitants (organisation, spectacle participatif).
- Travailler sur des temporalités de programmation différentes pouvant évoluer dans le temps et dans l'espace.
- Augmenter les offres de programmation Jeune Public et intensifier les liens avec les dispositifs EAC.
- Associer le tissu économique comme vecteur d'attractivité des événements.
- Consolider, chaque année, la programmation d'artistes locaux "découverte" (pour soutenir la création locale et les artistes émergents).
- Construire le cadre d'événements éco-durables.
- Faire des Balcons un territoire de soutien à la création : favoriser les résidences et la coproduction lors de ces événements.

La force des Balcons vient aussi de la pluralité de ses sites naturels, culturels, patrimoniaux. Si aujourd'hui la communauté de communes n'est pas dotée d'infrastructures intercommunales culturelles, il est nécessaire pour la collectivité de porter le projet culturel au travers d'un dispositif territorial permettant de mettre en réseau les différents acteurs et les différents champs culturels. Cela permet de valoriser le patrimoine historique et paysager au travers de projets culturels en lien avec les acteurs du tourisme et développer le cinéma itinérant en s'appuyant sur le réseau des acteurs engagés sur le territoire.

Cet aspect s'articule avec l'étude sur la faisabilité du déploiement du centre culturel de rencontre « Paul Claudel ».

● **Axe 3 - Garantir l'égalité d'accès à la lecture publique.**

De nombreuses communes disposent de bibliothèques communales, associatives pour la plupart non professionnelles et de médiathèques. Des médiathèques et des bibliothèques sont soutenues par le département. Riche de leurs programmations culturelles respectives, elles garantissent un accès à la lecture publique de qualité, renforcé par de nombreuses actions culturelles (expositions, contes, rencontres avec des auteurs). Une offre en lien avec la culture numérique est assurée notamment par le renfort de médiateurs numériques dans les infrastructures.

Véritables vitrines culturelles locales, les bibliothèques et les médiathèques sont les premières infrastructures visibles et accessibles pour tous.

La mise en place d'un schéma de lecture publique en lien avec le département de l'Isère et les structures existantes sur le territoire permet de soutenir et développer ce secteur. L'objectif poursuivi par la communauté de communes est de viser une égalité territoriale d'accès aux bibliothèques et à leur offre culturelle.

● **Axe 4 - Favoriser et améliorer la communication sur l'offre culturelle, accompagner et fédérer les acteurs locaux, accompagner les communes dans leurs programmations culturelles.**

Afin de favoriser la mise en réseau et la visibilité des activités et donner à voir cette offre culturelle comme une offre globale de territoire, un calendrier culturel présente la programmation dans son ensemble. En effet, la conception et la mise à jour d'un agenda culturel en ligne en s'appuyant sur Tous aux Balcons ainsi que celle d'un annuaire culturel favorisent la mise en réseau et la visibilité de l'offre culturelle.

Le soutien et le développement de certains secteurs culturels est bénéfique tant pour les usagers que pour l'attractivité territoriale. Au regard des différentes pratiques culturelles présentes sur les Balcons, l'offre est plurielle sur le territoire, avec un potentiel qui nécessite d'être valorisé et d'être mis en réseau.

La mutualisation est un mot clé car la culture c'est aussi le partage. La collectivité se propose d'être pilote et de favoriser une mutualisation des moyens notamment techniques, une mise en commun d'une ingénierie culturelle auprès des collectivités porteuses de projets. Elle met en place un partage de l'expertise auprès des acteurs de la culture, la mutualisation des offres, et une meilleure coordination de la diffusion pour limiter la concurrence et tendre vers une communication améliorée.

La communauté de communes des Balcons du Dauphiné initie, chaque année, une rencontre des acteurs culturels du territoire.

Afin d'accompagner les communes dans leur projet culturel, des outils sont mis en place, tel un kit par exemple, afin de mettre en place des données et des ressources.

Une modification des statuts est nécessaire afin d'appliquer ces orientations politiques.

6. Politique petite enfance et enfance : Orientations stratégiques

→ **Rapporteurs : madame Chebbi, vice-présidente en charge de la petite enfance, des actions en direction de la jeunesse, des services en milieu rural et du logement**

madame Tavernese-Roche, vice-présidente en charge de l'enfance

RAPPORT

Conformément au processus décisionnel mis en place par le conseil communautaire permettant d'élaborer les politiques publiques des Balcons du Dauphiné, un comité de travail petite enfance, enfance a été organisé. Ainsi, ce sont 46 élus municipaux issus de 23 communes différentes qui ont assisté à au moins 1 des 7 comités de travail, animé selon des méthodes de facilitation en intelligence collective par les vice-présidentes en charge de la petite enfance et l'enfance ainsi que les directeurs petite enfance et enfance de la collectivité.

Pour rappel, l'objectif et enjeux du comité de travail étaient les suivants :

Objectif principal :

Définir une réelle politique et un projet éducatif en matière de petite enfance et enfance

Enjeux identifiés :

- Créer du lien entre les différents temps de vie de l'enfant pour améliorer la prise en charge ;
- Identifier une ligne directrice, des orientations pour la politique petite enfance et enfance ;
- Fédérer et investir les partenaires du secteur petite enfance, enfance ;
- Faire cohabiter les offres d'accueils pour répondre à l'ensemble des besoins des familles.

La collectivité exerce la compétence petite enfance pour la gestion en directe des crèches et relais petite enfance (ex RAM), elle exerce également la compétence enfance pour la gestion des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires (pour les communes de -4400 habitants).

Au total, 9 crèches, 5 relais petite enfance et 9 accueils de loisirs sont pilotés en gestion directe par la collectivité.

Les participants au comité de travail se sont réunis à 7 reprises entre mars 2021 et février 2022.

Lors des 2 premières réunions, le travail s'est concentré sur un état des lieux de l'existant en matière de petite enfance, enfance, jeunesse, périscolaire et structures associatives. Différentes cartographies ont alors émergé, les communes ont été mises à contribution pour ce travail en complétant les données qu'elles avaient en leur possession.

La deuxième réunion a permis également de débiter la construction de la vision stratégique de la petite enfance et l'enfance : il a été demandé aux élus présents de se mettre en situation et d'imaginer :

« dans un monde idéal, je suis parent, je souhaite.... »

« dans un monde idéal, je suis enfant, je souhaite... »

Cela a permis de prioriser trois axes, qui ont fait l'objet de réflexions et travaux approfondis lors des 3 comités de travail suivants. Ces derniers comités de travail ont donc précisé le projet politique en matière de petite enfance et d'enfance sur le territoire.

En parallèle, les élus ont pu visiter plusieurs équipements de ces directions : crèches, relais petite enfance, centres de loisirs, séjour écoresponsable sur les communes de Morestel, Vézeronce, Saint Victor de Morestel, Frontonas, Chamagnieu et Crémieu.

Les différents axes ont été présentés à la commission transversale du 21 avril 2022.

La commission transversale a émis des recommandations qui ont été présentées au bureau communautaire du 9 mai. Ses membres ont décidé de prendre en compte dans les orientations politiques petite enfance, enfance ces recommandations :

- Se faire accompagner par les structures existantes pour les enfants à besoins spécifiques
- Accompagner les jeunes vers la citoyenneté
- Développer les conditions d'embauche attractives pour palier les problèmes de recrutement

Les axes d'intervention de la communauté de communes proposés sont :

- L'accessibilité des services pour tous, en favorisant l'équité d'accès au service et en assurant un accueil pour tous ;
- Découvrir ou RE découvrir son territoire, en protégeant sa nature et son environnement tout en contribuant aux citoyens de demain ;
- Développer l'art et la culture, développer sa créativité et son imaginaire en ouvrant l'esprit des enfants, en permettant de découvrir des cultures et usages locaux.

Cette stratégie complète est présentée en annexe à la délibération jointe.

- **Le président propose au conseil communautaire de valider les orientations stratégiques en matière de petite enfance et d'enfance.**

Les statuts de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) ont été mis à jour en 2018 et précisent ainsi les statuts liés la petite enfance et à l'enfance.

La communauté de communes est compétente en matière d'enfance pour les communes de moins de 4 400 habitants depuis 2018.

La compétence enfance concerne les accueils de loisirs périscolaires (mercredi) et extrascolaires (vacances scolaires) pour les enfants de 3 à 11 ans.

La gestion des accueils de loisirs se traduit selon trois modalités :

- La gestion directe communauté de communes
- La Délégation de Service Public (DSP) Léo Lagrange pour les accueils de loisirs de Salagnon et Saint Marcel Bel Accueil
- La gestion communale pour les communes de + 4400 habitants (Les Avenières-Veyrins-Thuellin, Morestel et Tignieu-Jameyzieu).

La communauté de communes n'assure plus la compétence jeunesse depuis 2019, cette compétence a été transférée aux communes.

La communauté de communes est également compétente en matière de petite enfance pour l'ensemble des communes du territoire depuis janvier 2019.

En 2020, le conseil communautaire s'est engagé dans un nouveau processus décisionnel dont l'objectif est de construire avec l'ensemble des élus du territoire, les grandes orientations des politiques publiques et des projets intercommunaux. Ce processus décisionnel s'appuie sur la constitution de comités de travail dont le comité de travail « petite enfance, enfance ». Ce comité de travail intègre les travaux effectués dans le cadre des différents projets déployés dans les domaines de la petite enfance et de l'enfance. Il visait à définir une réelle politique et un projet éducatif communautaire.

Ces politiques sont un des principaux vecteurs de la prise en compte des besoins des habitants du territoire, l'ambition et les axes présentés dans le cadre de ces orientations des politiques petite enfance et enfance déploient ce principe fort ayant émergé de la construction du projet de territoire. Une attention sera à porter sur la jeunesse et notamment dans le champ de la citoyenneté.

● État des lieux du territoire

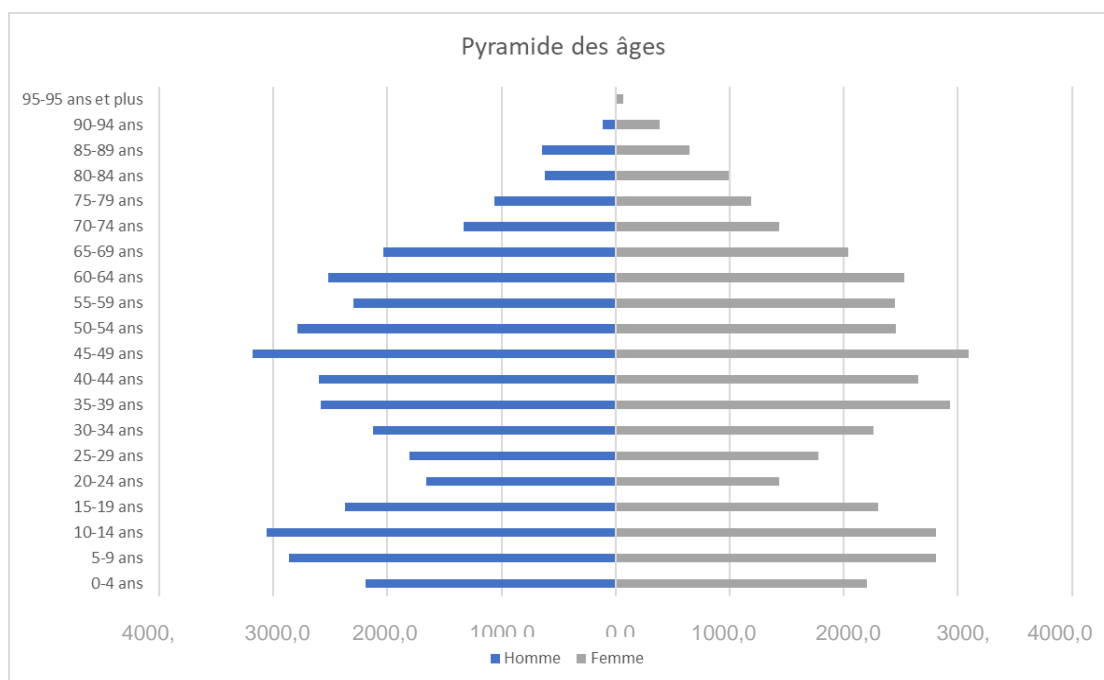
Globalement, le territoire des Balcons est un territoire en mouvement positif : les résidences principales évoluent bien plus que le niveau national, la taille des ménages diminue moins vite, la dynamique des nouveaux arrivants est très supérieure au niveau national. Cependant, des données locales pondèrent cette tendance, qui s'inverse dans quelques communes (ex : Crémieu, Chozeau).

Un territoire de familles avec enfants

La pyramide des âges (recensement de 2017) montre une faible présence des 20-30 ans sur le territoire mettant en avant un territoire très jeune qui se traduit par une sur-représentation des enfants et adolescents).

Le territoire est également marqué par une un départ des jeunes adultes et donc des jeunes actifs. Le nombre de jeunes enfants de moins de 10 ans) est quant à lui, important et a un impact significatif sur les besoins des familles, liés à l'enfance et à la petite enfance.

Les 40-55 ans représentent une part importante de la population. Cette classe d'âge favorise cette forme évasée à la base et indique un territoire qui se caractérise par la présence de famille avec des jeunes enfants.



Le territoire accueille 13 483 familles avec enfants, soit 43% des ménages ; il compte près de 800 naissances en 2019 (INSEE), et environ 2 000 enfants de moins de 3 ans en 2020.

La part des familles monoparentales a tendance à augmenter de façon générale et en particulier sur plusieurs secteurs (ex : les Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel, Leyrieu, etc.).

Le nombre d'enfants percevant l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) représente 339 enfants sur le territoire mais peu d'entre eux fréquentent nos structures.

Un territoire de jeunes

A l'échelle de l'intercommunalité, la part des 15-29 ans est de 14,9 %.

Se pose ainsi la question de l'accompagnement de la jeunesse qui peut porter sur divers politiques publiques et échelles d'intervention : domaine socioculturel, accueil de loisirs, investissement dans la vie locale, sport, formation/ insertion, mobilités, santé.

Les structures de la collectivité

L'institution comptabilise :

- ✓ neuf accueils de loisirs, accueillant 24 à 128 enfants selon les secteurs géographiques.

Les temps des mercredis sont considérés comme du temps périscolaire et les temps des vacances scolaires comme des temps extrascolaires.

- ✓ 9 crèches dont 2 en Délégation de Service Public (DSP) gérés par Léo Lagrange jusqu'au 31 décembre 2022, 1 micro-crèche, 1 halte-garderie itinérante en gestion directe
- ✓ 8 Relais Petite Enfance (RPE) en gestion directe dont une en DSP
- ✓ 2 crèches et 1 RPE en.

Au total, l'accueil collectif public représente un volume de 255 places, et l'accueil individuel est assuré par plus de 520 assistants maternels, dont le nombre a tendance à diminuer comme sur le plan national. En effet nous constatons une baisse du nombre d'assistants maternels de 2018 à 2020 de plus de 50 professionnels.

Pour compléter l'offre d'accueil de jeunes enfants sur le territoire, nous pouvons ajouter une dizaine de micro-crèches privées. Nous constatons depuis 2020, une hausse de sollicitation de porteurs de projet micro crèches.

Mixité sociale

La demande de mode d'accueil effectuée sur le portail internet, madame Dupont est contactée par une animatrice de RPE. Celle-ci va lui donner un maximum d'informations pour la guider dans sa recherche, la renseigner sur les modes d'accueil existants sur le territoire, les démarches à effectuer, etc.

Madame Dupont vivant seule avec ses enfants, et souhaitant retrouver du travail, elle peut prétendre à une place à vocation d'insertion professionnelle. Madame Dupont constitue un dossier, qui est accepté à la commission intercommunale d'attribution des places.

Soutien à la parentalité et partenariat

Léa est accueillie au sein de la nouvelle crèche des Avenières Veyrins-Thuellin. L'établissement est tout neuf. Un accompagnement au retour à l'emploi de madame Dupont est affiné avec pôle emploi. La proximité des services du pôle des Avenières facilitera les démarches, prises en charges diverses de la famille Dupont (lieu d'accueil enfant parent, maison de santé, centre social, etc.). Le lien avec les associations et l'école est réel et permet une continuité d'accueil.

Sensibilisation et protection de la nature

La crèche dispose d'un écolabel : le matériel choisi est peu polluant et les procédures d'entretien des locaux garantissent une qualité pour l'environnement et la santé de petits et grands.

Les enfants passent beaucoup de temps à l'extérieur : tout est prévu pour passer la journée dehors pour répondre aux besoins de chacun en toute sécurité et à l'air libre. Il y a même un jardin pédagogique et un petit poulailler : tout est étudié pour expérimenter et montrer aux familles que nous pouvons cultiver nous-même et limiter nos déchets.

Découverte du territoire et déploiement de la culture

Les artistes et artisans locaux peuvent venir à la crèche facilement. Il y a même des musiciens qui interviennent régulièrement pour faciliter l'éveil musical des enfants. Les portes de la médiathèque sont ouvertes à la crèche, ce qui donne des idées aux parents...

Les professionnels de la petite enfance sont formés et partagent leurs expériences au profit des enfants accueillis. Ainsi, l'auxiliaire de puériculture de la crèche voisine pourra proposer des séances de yoga aux enfants accueillis dans la crèche de Léa.

Chaque année, les plus grands se déplacent pour découvrir une partie du territoire, parfois avec les assistants maternels du relais petite enfance voisin.

Co-éducation et une alimentation adaptée à chaque âge

Paul et Gabriel sont accueillis au sein de l'école communale. Ce midi, ils mangeront au restaurant scolaire dont les repas sont préparés et livrés par la cuisine centrale intercommunale, ils pourront bénéficier de produits bio et locaux suite aux études et travaux du plan alimentaire territorial.

La cuisine centrale pourra fournir les repas des crèches et centres de loisirs.

Ils seront sensibilisés au compostage, au gaspillage alimentaire, effectueront le tri des déchets et Léa pourra même nourrir les quelques animaux de sa crèche certifiée eco label !

Il s'agira de faire le lien avec les producteurs locaux du territoire, fournir des repas issus de produits frais, de saisons pour arriver à 80% de produits frais dans les assiettes des enfants.

Le soir, après l'école, ils seront accueillis par des agents communaux dans le cadre de la garderie périscolaire pour de l'aide aux devoirs ou la pratique d'activités sportives, manuelles, artistiques...

Paul et Gabriel seront encadrés par des agents formés et diplômés, qu'ils retrouveront probablement lors des temps extrascolaires en centre de loisirs.

Ce résultat est le fruit du travail de réflexion d'un Projet Éducatif De Territoire Intercommunal (**PEDTI**) pour la labélisation du « plan mercredi » ayant pour objectif principal de développer la coéducation et les pratiques des différents acteurs entourant les différents temps de vie de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et ainsi renforce la collaboration entre communes, communauté de communes et associations.

Le mercredi et durant les vacances scolaires, Paul et Gabriel seront accueillis au sein d'un centre de loisirs intercommunal. Paul est suivi et accompagné par des animateurs formés à l'accueil d'enfants à besoins

spécifiques, il peut suivre et participer aux activités quotidiennes du centre de loisirs, il aura également la possibilité de participer à des séjours « hors des murs ».

Accès à la mobilité pour tous

Pour se rendre dans les structures petite enfance-enfance, la famille Dupont pourra se déplacer en vélo en utilisant la via rhôna ou la voie verte. En cas de contrainte particulière, le ramassage en transport collectif sera prévu pour relier la commune de la famille Dupont au centre de loisir intercommunal.

Le vélo sera l'atout numéro un pour pouvoir se déplacer lors de sorties, de séjours. Limiter les transports en bus et les trajets longue durée. Une attention particulière sera apportée à Paul pour lui faciliter ses temps de trajet en équipant nos équipes d'animation de vélo cargo.

L'enfant éco-citoyen-nes

Les enfants de la famille Dupont pourront bénéficier d'un panel d'activités ayant pour objectif commun de protéger la nature et l'environnement et de contribuer aux citoyens de demain.

Paul et Gabriel pourront participer au conseil municipal ou intercommunal de jeunes, donner leurs avis, débattre et faire des propositions auprès d'élus locaux et communautaires.

Paul et Gabriel seront impliqués dans leurs choix de loisirs, ils seront acteurs de leurs temps extrascolaires en proposant des activités.

Renforcer la notion de « parcours jeune »

Gabriel entrant au collège aura bénéficié des activités proposées en centre de loisirs puis pourra bénéficier des actions en direction de la jeunesse communale et intercommunale et ainsi bénéficier d'activités sportives, culturelles, artistiques adaptées à son âge. Le lien entre l'enfance et l'adolescence sera accentué par le travail en collaboration des différents partenaires qui entourent le jeune.

● Les problématiques soulevées par les élus

Les membres du comité de travail petite enfance, enfance ont régulièrement soulevé les problématiques suivantes :

- avoir un projet commun pour la petite enfance et l'enfance, garder le lien enfant-institution dès le plus jeune âge ;
- avoir une offre de loisirs commune à tous les accueils de loisirs et qui tient compte des spécificités locales ;
- harmoniser les tarifs et modes d'inscriptions pour l'enfance ;
- comment faire cohabiter périscolaire et accueil de loisirs au sein des mêmes locaux ;
- garantir la formation des professionnels pour améliorer la qualité d'accueil : cela s'applique à l'ensemble des missions, comme la posture bienveillante, l'accueil d'enfants porteurs de handicap, les projets éducatifs, l'éveil culturel, etc.

● Les orientations politiques retenues

● Axe 1 : Garantir l'accessibilité des services pour tous

Un projet, une offre identique pour tous, une prise en compte des spécificités territoriales et des projets des bassins de service.

Il s'agit tout d'abord de **favoriser l'égalité d'accès aux services**. Suite aux différents transferts des structures petite enfance et enfance depuis 2017, la collectivité a une volonté d'harmonisation de fonctionnement des structures mais à ce jour certains critères restent encore à travailler notamment l'harmonisation des modes d'inscriptions, des grilles tarifaires afin de rendre le service équitable pour tous.

En 2022, la collectivité a fait le choix de mettre fin au contrat de délégation de service public, le contrat s'arrête le 31 décembre 2022 et d'intégrer les structures en gestion directe pour continuer la cohérence territoriale. Des travaux d'harmonisation tarifaire sont en cours en lien avec le comité de travail « tarification des services ». Ces travaux devront être finalisés et validés en conseil communautaire pour être efficient au 1^{er} janvier 2023. La commission crèche intercommunale attribuant les places aux familles dans les structures en régie directe et en DSP fonctionne depuis la fusion avec des critères validé par la Caisse d'allocations familiales (CAF). À la vue de l'évolution des besoins des familles, de la typologie des familles du territoire et des orientations politiques, les critères doivent être repensés.

Concernant la localisation des structures, le nombre de places, les horaires d'accueil, la collectivité doit développer des places en fonction des demandes, élargir les horaires si besoin, avoir une cohésion de territoire entre structures privées et publiques, garde à domicile et en collectivité. Il est nécessaire de déterminer la distance qu'une famille doit réaliser au maximum pour faire garder son enfant, quelle place donne-t-on aux familles n'habitant pas le territoire mais travaillant et faisant vivre économiquement celui-ci. De même, l'accueil des nouveaux arrivants et la prise en compte de leurs besoins est essentiel pour l'attractivité du territoire et le soutien à l'emploi.

Les commissions trimestrielles d'accompagnement des porteurs de projets micro-crèches organisées par la collectivité en partenariat avec la CAF et le département perdurent.

Concernant la communication et les process, il est nécessaire d'améliorer l'information aux usagers par le site internet et les relais en mairie notamment, et d'envisager des inscriptions sur un portail familles dématérialisé. Le guichet unique mis en place et géré par les animatrices de relais petite enfance pour accompagner et orienter les familles dans leur besoin de garde, doit être vu à l'échelle intercommunale et non plus par secteur. La procédure doit être facilitée et rendue plus visible (ex : un numéro de téléphone unique).

Il s'agit ensuite de permettre l'accueil de tous.

Le sujet du handicap est à prendre en compte.

En effet peu d'enfants diagnostiqués porteur de handicap fréquentent nos structures, cela représente 3 à 4 enfants sur l'année. La volonté de la collectivité est de pouvoir accueillir plus d'enfants à besoin spécifique mais ceci nécessite de mettre en place un plan d'actions le permettant.

Il est nécessaire de prévoir la formation des professionnels pour accueillir les enfants présentant un handicap, de disposer de personnes ressources dans les services, des renforts en personnel quand l'accueil des enfants le nécessite. Engager une réflexion autour de la communication et la valorisation de nos services qui sont prêts à accueillir des enfants à besoins spécifiques, les familles doivent se « donner le droit » de faire les démarches auprès de nos référents de structures. Il sera nécessaire de simplifier les démarches administratives pour les parents, augmenter les places d'accueil pour ces enfants. Les locaux doivent être aménagés et organisés pour permettre ses accueils.

La collectivité a pour missions de garantir **la mixité sociale** dans les structures. La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les cheffes de famille monoparentale, constitue un frein majeur de retour à l'emploi. C'est pour répondre à ces difficultés que le développement de crèches À Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP) est initié.

Le projet de labellisation de structures existantes (AVIP) est à étudier en fonction des bassins de vie et du public accueilli. En effet, cette particularité encouragée par l'État, permet aux familles qui vivent des situations les plus précaires, de lever le frein du mode de garde pour retrouver plus rapidement et facilement une formation ou un travail. La révision des tarifs contribuera également à accueillir des enfants qui grandissent dans des familles aux revenus modestes.

● Axe 2 : Permettre aux enfants et à leur famille de découvrir leur territoire

A travers cette orientation, l'objectif transversal est de protéger la nature et l'environnement.

Il s'agit d'abord de respecter la nature et de transmettre cela aux enfants : savoir gérer les déchets, sensibiliser au tri, donner une deuxième vie aux objets, sensibiliser au gaspillage, utiliser des produits ménagers plus écologiques, favoriser les mobilités douces, pratiquer le vélo, etc.

Protéger la nature, c'est permettre une prise de conscience écologique, mettre en évidence l'influence de la nature et de la préservation de l'environnement sur le bien-être des enfants, leur développement psychomoteur, leur équilibre physiologique. Pour cela, concevons des structures exemplaires voire innovantes, préservons la végétalisation et l'ombrage naturel, aménageons nos extérieurs pour pouvoir y passer tous les temps de la journée. La micro-crèche Isle aux loupiots est un exemple à suivre et à développer sur les autres structures, en effet de par sa labellisation écolo-crèche, elle met en avant cette volonté de protéger l'environnement et initie différentes actions.

Protéger la nature, c'est aussi comment apprendre à la comprendre : informer sur le rôle de la nature, des plantes, des animaux (via le jeu par exemple), proposer des actions de découverte, mener un projet jardin

pédagogique, visiter les écosystèmes de proximité, solliciter des intervenants locaux (aller voir et faire découvrir).

Enfin, l'objectif est de modifier notre façon de consommer et de transmettre ces idées : favoriser l'achat et la consommation de produits locaux, faire sa propre culture. L'intérêt de créer sa propre cuisine centrale intercommunale pourrait faciliter cela.

Le deuxième objectif relié à cette orientation, est de contribuer aux citoyens de demain : pouvoir transmettre ces valeurs à travers nos services, favoriser l'émancipation des enfants.

Insister sur la notion de respect c'est aussi engager les enfants à participer aux actions de solidarité, rappeler les règles de vie en collectivité, faire intervenir des acteurs extérieurs, apprendre le fonctionnement des institutions, apporter la connaissance sur le rôle des élus, développer les conseils municipaux enfants/jeunes en lien avec les communes.

Valoriser la mixité c'est impliquer les familles, faire découvrir les différentes cultures, favoriser la tolérance tout en valorisant les enfants. Il sera important de développer les temps déjà mis en place avec les familles ainsi que notre collaboration avec les centres sociaux.

Il y a cette volonté de favoriser le vivre ensemble : inciter aux projets intergénérationnels, que chacun trouve et prenne sa place.

● **Axe 3 : Déployer l'art et la culture, faciliter le développement de l'imaginaire et la créativité des enfants**

Cette orientation doit permettre de faire découvrir les usages et cultures locales aux enfants et à leur famille.

Il convient d'organiser des activités : développer la présence des bénévoles et des artisans locaux dans les structures ; investir et mettre en place des projets culturels, y compris avec les ressources internes (ex : musiciens du service culture).

La communauté de communes doit élaborer et mettre en place un projet pédagogique Balcons du Dauphiné prenant en compte les orientations politiques et répondant aux besoins des enfants et familles.

Il s'agit également d'organiser des visites afin de faire découvrir le patrimoine local.

Elle doit permettre aux enfants de se recréer : l'éveil culturel et artistique devient une priorité. Au-delà d'une éducation artistique sensibilisant à l'art, à la nature, à la culture, cet éveil vient soutenir le lien des enfants aux adultes et nourrir leur bien-être, leur créativité, leur expression.

En 2021, la collectivité a fait le choix de créer 27 postes d'animateurs permanents afin de pouvoir fidéliser les équipes d'animation et améliorer l'accueil et le service rendu aux usagers. La direction a été restructurée afin de donner la possibilité aux référents de structures de mettre leur énergie exclusivement sur la vie quotidienne, l'accueil du public et la programmation d'activités.

Afin d'accompagner les agents sur cet axe, la collectivité met en place un plan de formation, elle souhaite valoriser la montée en compétences pour qu'ils puissent décliner des projets pédagogiques qualitatifs, et mieux accompagner le développement de l'enfant dans sa globalité.

L'accompagnement des jeunes est un aspect important pour le territoire. Comment les accompagne-t-on dans leur vie citoyenne de demain en limitant les départs sur d'autres territoires ?

La valorisation des filières métiers est à prendre en considération et à déployer en informant sur les métiers et permettre de créer des vocations. Le partenariat avec les écoles du territoire (lycée, MFR, collège ...) est à amplifier. Les actions en faveur du public jeune sont à activer en collaborant avec les centres sociaux, les écoles, les associations. Un chargé de projet actions en direction de la jeunesse sera recruté en 2022 afin de mettre du lien et de la collaboration entre les acteurs jeunesse du territoire.

Il y a une réelle volonté de développer le partenariat, pouvoir mutualiser les ressources, croiser les regards et les pratiques pour impulser une dynamique territoriale.

Ces grandes orientations sont le socle de réflexions qui agrémenteront les nombreuses réflexions et projets spécifiques des politiques enfance et petite enfance.

Décisions prises par le bureau dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
31	Rénovation thermique de 10 logements aux Avenières Veyrins-Thuellin : octroi d'une subvention Plan Local de l'Habitat (PLH) au bailleur Alpes Isère Habitat (AIH)		18 500 €	
32	Etude complémentaire à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2017-2022 sur le volet « lutte contre l'habitat indigne » : Attribution du marché public		40 200 €	
33	Partenariat avec les entreprises concernant les événements et actions de la communauté de communes			X

Décisions prises par le président dans le cadre de sa délégation du 01/04/2022 au 30/04/2022

	Objets	Recettes	Dépenses	Sans impact financier
73	Convention de mise à disposition du gymnase des Balcons du Dauphiné et la piste d'athlétisme au lycée Camille Corot de Morestel	14,50€/h pour le gymnase 5€/h pour la piste d'athlétisme		
85	Sollicitation de crédits du plan de relance de l'Etat pour le financement de matériels informatiques reconditionnés		1 930 €	
88	Organisation festival Isle en scène 2022 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec Caramba culture live et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné		3 165 €	